

Vendredi 25 septembre 1959,
à 15 heuresQUATORZIEME SESSION
Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Intervention du représentant de l'Autriche</i>	205
<i>Intervention du représentant de l'Italie.</i>	205
<i>Discours de M. Krag (Danemark)</i>	206
<i>Discours de M. Wigny (Belgique).</i>	208
<i>Discours de M. Pazhwak (Afghanistan).</i>	211
<i>Discours de M. Zorlu (Turquie)</i>	215
<i>Discours de M. Lukanov (Bulgarie)</i>	218
<i>Discours de M. Luns (Pays-Bas).</i>	223
<i>Discours de M. Ortiz Martín (Costa-Rica)</i>	225
<i>Intervention du représentant du Guatemala</i>	228

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Avec l'assentiment du représentant du Danemark, qui était le premier orateur inscrit pour cet après-midi, je donne la parole au représentant de l'Autriche pour une brève intervention.
2. M. **KREISKY** (Autriche) [traduit de l'anglais]: Je suis vraiment désolé d'avoir à solliciter de nouveau l'indulgence de l'Assemblée générale, à propos de la question sur laquelle j'ai déjà exprimé mon opinion. Mais je suis contraint d'y revenir pour répondre aux remarques du chef de la délégation italienne.
3. Le Ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Pella, a parlé [804^e séance] d'un "référendum libre" par lequel la population du Tyrol méridional aurait exprimé sa volonté à la fin de la seconde guerre mondiale. Que s'est-il réellement passé au Tyrol méridional? En 1939, Mussolini et Hitler s'étaient mis d'accord pour "réinstaller" la population autochtone du Tyrol méridional. Les habitants se sont trouvés devant une alternative fort simple: émigrer ou renoncer à leur personnalité ethnique. En présence de cette pression, la majorité de la population a choisi d'émigrer.
4. La guerre a empêché de mettre entièrement à exécution ce programme de réinstallation. Néanmoins, 70.000 habitants du Tyrol méridional ont quitté leur pays natal. La guerre terminée, les forces anglo-américaines ont empêché tous nouveaux transferts.
5. Aux termes de l'accord conclu entre l'Italie et l'Autriche en 1946^{1/}, l'Italie a renoncé à cette politique de réinstallation, ce qui constituait en fait une réparation partielle des torts causés aux habitants du Tyrol

^{1/} Cet accord, connu également sous le nom d'accord De Gasperi-Gruber, fait l'objet de l'annexe IV du Traité de paix avec l'Italie, signé à Paris en 1947. Voir Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 49, 1950, p. 69.

méridional par les deux dictatures. L'Italie a insisté cependant pour qu'une déclaration de "réoption" soit faite, non seulement par ceux qui avaient émigré et souhaitaient revenir, mais aussi par ceux qui étaient restés. Les Tyroliens du Sud se trouvaient maintenant devant une nouvelle alternative: faire la déclaration qu'on exigeait d'eux ou accepter l'avenir incertain d'un peuple sans nationalité. En toute justice, peut-on qualifier pareille option de "référendum librement exprimé"? Je laisse à l'Assemblée le soin d'en juger.

6. Quant aux Tyroliens du Sud, ils ont manifesté, en avril 1946, leur opinion librement exprimée lorsque 123.000 d'entre eux, c'est-à-dire la quasi-totalité de la population en âge de voter, ont demandé par une pétition un libre plébiscite.

7. Enfin, M. Pella a déclaré qu'aucune minorité n'est traitée de façon plus libérale que les Tyroliens du Sud. S'il en est ainsi, pourquoi ne pas leur accorder, par exemple, l'autonomie dont bénéficie la minorité suédoise des îles finnoises d'Aland?

8. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je présume que l'Assemblée ne verra pas d'objection à ce que je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

9. M. **PELLA** (Italie): Je ne désire pas retenir trop longtemps l'attention de l'Assemblée, engagée dans la discussion de problèmes vraiment importants qui intéressent le monde entier et sa destinée. Mais après la réplique de notre collègue autrichien, je dois réaffirmer très respectueusement mais très nettement que la matière sur laquelle il a cru pouvoir attirer l'attention ne relève pas de cette assemblée. Il ne s'agit pas, ici, d'une question qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ni du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La matière est réglée par un accord bilatéral, l'accord De Gasperi-Gruber, et des pourparlers sont en cours entre les deux pays pour examiner certains détails d'application.

10. L'Italie a appliqué et applique cet accord pleinement, en assurant à la minorité de langue allemande toute égalité de droits avec les autres citoyens italiens et en sauvegardant, du point de vue constitutionnel et individuel, le caractère ethnique et le développement culturel et économique de ladite minorité. Je suis parfaitement d'accord pour reconnaître que d'autres minorités jouissent d'un traitement excellent. Mais je dois répéter que l'Italie a assuré aux minorités du Haut-Adige un traitement dont la libéralité n'est dépassée dans aucune région du monde. M. Kreisky a évoqué certains points sur lesquels l'Italie n'aurait pas rempli les obligations qui découlent de l'accord De Gasperi-Gruber. Je suis en mesure — et je me réserve de le faire dans le moment et dans les circonstances appropriés — de démontrer, en me servant des paroles mêmes d'éminentes personnalités du gouvernement autrichien et du Südtiroler Volkspartei, que ces accusations sont sans aucun fondement en fait et en droit.

11. Je veux dire seulement un mot à propos du reproche que notre collègue autrichien nous a fait d'avoir présenté comme un référendum la décision de la minorité allemande de redevenir italienne après que des accords ont été conclus pour son transfert dans l'Allemagne nazie. Si cela n'a pas été un référendum du point de vue technique, on ne peut d'aucune façon contester que, dans cette décision, il y a eu une manifestation irrévocable de libre volonté.

12. Je ne pourrai terminer sans exprimer ma déception et mon amertume pour le fait que le Ministre des affaires étrangères d'Autriche ait voulu insister, avec sa déclaration d'aujourd'hui, sur cette question. Cela risque malheureusement de nous raffermir dans l'opinion que le Gouvernement autrichien, depuis quelque temps, désire créer artificiellement une tension entre l'Italie et l'Autriche et troubler une situation qui était normale et qui peut et doit continuer à l'être.

13. M. KRAG (Danemark) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je suis très heureux de vous féliciter d'avoir été élu à l'unanimité à vos hautes fonctions. L'Assemblée générale ne pourrait entreprendre sous une direction plus capable et plus avisée que la vôtre ses travaux très importants.

14. Malgré les nombreux problèmes en suspens et les tensions dangereuses qui continuent à caractériser la situation internationale, je me crois fondé à souligner que l'évolution actuelle des événements semble offrir quelques perspectives de détente et d'affermissement de la paix. La question capitale est de savoir si nous serons capables de profiter de ces possibilités qui, à certains égards, semblent meilleures qu'elles ne l'ont été depuis plusieurs années.

15. L'échange de visites entre hommes d'Etat des grandes puissances de l'Est et de l'Ouest a été sans aucun doute un élément des plus importants, tant comme cause que comme effet, de l'amélioration de l'atmosphère internationale. Dans quelques heures, en ce pays, les chefs de gouvernement des deux nations les plus puissantes du monde reprendront leurs conversations, pour les poursuivre probablement en Union soviétique prochainement. Ces échanges de visites peuvent marquer le début d'une ère nouvelle dans les relations internationales. Nous devons néanmoins nous rendre compte que les tâches qui nous attendent sont nombreuses et difficiles. Nous avons encore à franchir bien des obstacles avant d'aboutir à la collaboration pacifique qu'envisage la Charte des Nations Unies.

16. Le premier problème — et peut-être le plus compliqué — qui doit faire l'objet de négociations internationales est celui du désarmement. Si les tensions politiques se relâchent dans la période qui s'ouvre, l'atmosphère sera plus propice à un progrès dans les débats sur le désarmement. Un désarmement complet et général serait d'intérêt vital pour toutes les nations, grandes ou petites, car il préviendrait les dangers d'une guerre dévastatrice, soulagerait l'humanité du fardeau de ses armes et permettrait ainsi de consacrer d'immenses forces productrices à l'amélioration des conditions d'existence de millions d'êtres humains.

17. Nous avons écouté avec un vif intérêt l'exposé de deux propositions, assez différentes semble-t-il, relatives au désarmement général. La première a été présentée par M. Selwyn Lloyd, secrétaire d'Etat aux

affaires étrangères du Royaume-Uni [798ème séance], et la seconde par M. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'URSS [799ème séance]. Sans entrer ici dans le détail de ces propositions, je voudrais souligner que, bien qu'elles semblent différer considérablement, elles ont ceci de commun qu'elles ont comme objectif final un désarmement total. Le plan du Royaume-Uni met clairement l'accent sur certains points essentiels. C'est que le progrès devrait se faire par étapes, que le désarmement devrait être équilibré — afin qu'aucun groupe de puissances n'ait plus de possibilités que les autres de conserver ses forces armées — enfin que le désarmement devrait faire l'objet, à chaque étape, d'un contrôle international efficace. En insistant sur ces points, le plan de M. Lloyd semble être plus réaliste que celui de M. Khrouchtchev. Je dois cependant ajouter que je ne vois rien dans le plan de M. Khrouchtchev qui empêcherait l'adoption d'une méthode tout aussi réaliste. Je pense qu'au cours des discussions sur la question du désarmement, les deux propositions seront analysées de manière détaillée.

18. Nous devons admettre que, depuis 1945, les discussions détaillées et prolongées auxquelles se sont livrés les experts de la question du désarmement n'ont donné que de modestes résultats. J'estime, comme le représentant de la Norvège l'a déclaré [807ème séance], qu'une méthode pragmatique offre certains avantages, et les discussions diplomatiques et techniques qui sont en cours sur divers aspects du problème du désarmement devraient, évidemment, se poursuivre. Il se peut fort bien, néanmoins, que nous ayons atteint un point où les décisions concernant les principes capitaux et le contrôle du désarmement doivent être prises à l'échelon le plus élevé.

19. Le Gouvernement danois estime qu'il faudrait consacrer une attention spéciale au problème de la suspension contrôlée des essais nucléaires. La suspension de ces essais tendrait à réduire les tensions et, en prévenant l'aggravation des dangers résultant des radiations ionisantes, aurait un grand effet sur le sentiment de sécurité des peuples. Nous avons donc eu plaisir à noter qu'aucun essai nucléaire n'a été effectué depuis près d'un an.

20. Outre la question du désarmement, il existe plusieurs autres problèmes internationaux de la plus haute importance. Leur solution, j'en suis sûr, serait facilitée par des entretiens à un échelon élevé. Nous pensons qu'il conviendrait d'étudier avec le plus grand soin la possibilité de créer des conditions permettant la réunion d'une conférence au sommet qui traiterait de ces problèmes. Ce serait là, nous semble-t-il, la suite naturelle des divers entretiens qui se déroulent à l'heure actuelle ou se sont récemment déroulés au niveau le plus élevé.

21. Nous présumons que la question de Berlin serait l'une des principales questions à l'ordre du jour d'une conférence au sommet. Si nos impressions sont exactes, les ministres des affaires étrangères, au cours de leurs longues discussions de l'été passé à Genève, ont été aussi loin qu'ils le pouvaient dans l'étude de ces problèmes. Certains problèmes importants, qui ne sont pas encore résolus, pourraient l'être à une réunion au sommet.

22. Je voudrais maintenant formuler quelques observations sur la situation au Moyen-Orient. Vu les déclarations faites par plusieurs représentants qui

m'ont précédé, je tiens à déclarer que le Gouvernement danois est en faveur du principe de la liberté de passage par le canal de Suez des navires et cargaisons de tous les pays. C'est un fait bien connu, je crois, qu'un vaisseau danois, l'Inge Toft, affrété par des compagnies étrangères, est retenu depuis mai dernier à l'entrée du canal. Nous espérons sincèrement que les efforts continus de l'Organisation des Nations Unies contribueront à apporter dans un proche avenir une solution satisfaisante à cette question.

23. Etant donné l'importance de la stabilité politique au Moyen-Orient, j'estime que l'œuvre accomplie jusqu'à présent par l'UNRWA n'est pas seulement humanitaire, mais également importante politiquement. Il est donc indispensable que cet organisme poursuive pendant un certain temps son activité après l'expiration de son mandat actuel en 1960. Cette période supplémentaire pourrait servir à trouver une solution définitive au problème des réfugiés du Moyen-Orient.

24. Parallèlement aux efforts des gouvernements directement intéressés, ceux de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général ont contribué à favoriser une plus grande stabilité au Moyen-Orient. A cet égard, il faut également souligner l'importance de la présence de la Force d'urgence des Nations Unies dans une partie de cette région. Dans son rapport sur la Force [A/3899], le Secrétaire général déclare qu'elle contribue de façon appréciable au maintien de la paix tout au long de la ligne de démarcation égypto-israélienne. Cela m'amène à noter avec satisfaction que, grâce au contingent qu'il a fourni à la Force, le Danemark, ainsi que d'autres pays, a pu aider, dans le cadre de l'Organisation, à réaliser l'un des objectifs les plus importants de la Charte.

25. Le Gouvernement danois désire continuer à soutenir ces efforts. Nous espérons que les prochaines discussions de cette session permettront de résoudre le problème de la répartition de la charge financière. A notre avis, la Force d'urgence des Nations Unies a donné des résultats si heureux qu'ils justifient l'étude sérieuse d'au moins quelques mesures tendant à créer une force permanente des Nations Unies. Cette question est également liée à celle du désarmement total. Nous nous rendons compte que la création d'une force permanente soulèverait beaucoup de problèmes, entre autres des problèmes financiers. Mais je pense que certaines mesures préliminaires pourraient être prises dans le sens indiqué par le représentant du Royaume-Uni [798ème séance], telles que l'affectation par avance de personnel par les Etats Membres et la création d'une petite section organisatrice au Secrétariat.

26. Etant donné les problèmes politiques que j'ai évoqués ici, il est naturel que nous souhaitions tous que l'Organisation des Nations Unies devienne un organisme aussi fort que possible. La délégation danoise estime que l'un des moyens de renforcer l'Organisation est de la rendre aussi universelle que possible. Il ne semble guère de l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies que le pays le plus peuplé du monde, la République populaire de Chine, ne s'y trouve pas représenté par le gouvernement qui exerce depuis tant d'années une pleine autorité en Chine. Le Gouvernement danois continue à estimer que la République populaire de Chine devrait être repré-

sentée à l'Organisation des Nations Unies, et nous avons voté conformément à ce point de vue.

27. Il est de l'intérêt de tous que l'Organisation des Nations Unies soit respectée à l'intérieur de tous les Etats Membres. Le Gouvernement danois a, de ce fait, noté avec préoccupation que le Gouvernement hongrois ne s'est même pas montré disposé à recevoir le représentant dûment désigné par les Nations Unies.

28. Je voudrais maintenant formuler quelques observations au sujet des tâches de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique. Le Danemark appuie tous les efforts visant à augmenter la production et à élever le niveau de vie dans le monde. Nous donnons notre appui à tous les efforts favorisant l'expansion du commerce international, tant sur le plan régional que sur le plan mondial. Les plans de marché européen sont, pour nous, d'une grande importance, mais nous cherchons également à développer nos relations commerciales avec les pays qui ne participent pas à ces plans. Nous estimons que l'élargissement des courants commerciaux entre l'Est et l'Ouest est important, notamment en raison de sa portée politique. L'Organisation des Nations Unies a une grande mission à remplir en ce qui concerne l'assistance économique aux régions dites peu développées du monde.

29. Le principe de la solidarité entre les Etats Membres me paraît être l'un des principes directeurs des Nations Unies. Le Programme élargi d'assistance technique s'inspire de ce principe et a déjà permis de marquer de grands progrès, mais il reste encore des tâches vitales à accomplir. Le Gouvernement danois continuera d'accorder tout son appui à cette œuvre essentielle.

30. Le programme d'assistance technique a maintenant comme complément le Fonds spécial créé aux termes d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa treizième session [résolution 1240 (XIII)]. Bien que tout nouveau encore, le Fonds a déjà été de l'avant dans ses tâches et ses débuts font bien augurer de l'avenir. Il y a lieu de féliciter les organes du Fonds et son directeur général, M. Paul G. Hoffman, des excellents résultats déjà obtenus.

31. Le Fonds spécial ouvre la voie aux investissements de capitaux dans les régions peu développées et doit donc être complété par un autre organe qui s'occuperait de ces investissements. L'Assemblée générale a adopté à sa treizième session une résolution relative à un fonds d'équipement des Nations Unies [résolution 1317 (XIII)]; il a été ensuite suggéré de créer une association internationale de développement et cette suggestion sera discutée à la prochaine réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le Gouvernement danois est prêt à participer à l'étude attentive et bienveillante de plans de cette nature. En ce qui concerne la composition de tels organismes, nous aimerions que l'on s'efforce d'étudier les moyens de lui donner la base la plus large possible.

32. Je voudrais maintenant dire quelques mots d'un problème international qui, pour n'être pas inscrit cette année à notre ordre du jour, n'en présente pas moins un intérêt tout particulier pour mon gouvernement. Il s'agit de la question des eaux territoriales et des limites de pêche, qui fut l'une des questions les plus importantes discutées à la treizième session

de l'Assemblée générale et qui fera l'objet de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui doit se tenir à Genève au printemps de 1960. Si j'en parle ici, c'est pour exprimer l'espoir que cette conférence pourra aboutir à un accord sur ce problème difficile et pour engager tous les Etats représentés ici à n'épargner aucun effort à cette fin, tenant compte du fait que les solutions concertées doivent toujours être des compromis et ne vont pas sans concessions mutuelles. Je voudrais aussi faire appel à beaucoup de grandes nations représentées ici pour qu'elles ne négligent pas d'accorder la considération particulière qu'ils méritent aux pays et territoires dont la population ne peut maintenir un niveau de vie décent sans utiliser les ressources de la mer.

33. Bien que la situation internationale apparaisse sous un jour plus favorable, il est encore trop tôt pour se laisser aller à l'optimisme. Dans bien des domaines, des forces puissantes ont été mises en mouvement dans le monde, des forces que nous avons à peine appris à maîtriser et dont nul ne peut dire l'effet qu'elles auront. Je pense au développement effrayant des armes nucléaires. Nous n'avons pas encore atteint la limite technique des explosions nucléaires. Je pense aussi aux progrès presque inconcevables accomplis par l'homme dans la conquête de l'espace extra-atmosphérique. Les résultats atteints dans ce domaine sont impressionnants, mais nous ne pouvons, devant ces progrès de la science et de la technique, ne pas songer que ces brillants résultats pourraient être exploités à des fins militaires. Ils pourraient alors, tout comme les connaissances acquises dans le domaine de la fission nucléaire, devenir une menace pour l'humanité. De plus en plus, le besoin se fait sentir de décisions politiques qui permettraient de maîtriser et d'écarter cette menace. Ces forces scientifiques et techniques énormes qui sont maintenant détournées vers des fins militaires devraient être exclusivement employées au service de la paix et du bien-être de l'humanité tout entière.

34. Mais des forces puissantes sont également en mouvement dans le domaine politique. Je songe non seulement aux différends qui existent entre le monde occidental et le monde communiste, et que des contacts personnels entre hommes d'Etat pourraient contribuer à réduire, mais aussi aux puissants mouvements nationalistes que nous voyons se développer dans le monde entier et peut-être surtout en Afrique et en Asie. Je tiens à dire que le Danemark respecte ces mouvements tant qu'ils poursuivent leurs buts par des moyens pacifiques et par des méthodes qui ne violent pas les droits de l'homme. Nous souhaitons qu'il soit possible à ces mouvements, en coopération avec les nations et particulièrement avec celles qui entretiennent depuis longtemps des relations avec les régions du monde où ces mouvements ont lieu, d'assurer de meilleures conditions de vie et d'apporter une plus grande liberté à leurs peuples.

35. Il est regrettable que les conflits et les préjugés raciaux n'aient pas partout disparu. Nous estimons, au Danemark, que la situation dans plusieurs régions du monde laisse encore beaucoup à désirer à cet égard. Nous pensons que la discrimination raciale ne devrait être permise nulle part.

36. Pour terminer, je voudrais exprimer la confiance du Gouvernement danois dans la personne du Secré-

taire général, qui s'est si admirablement montré prêt, chaque fois que les circonstances l'exigeaient, à mettre ses talents et ses efforts au service de la paix. Nous estimons que la diplomatie discrète du Secrétaire général a été remarquablement efficace.

37. M. WIGNY (Belgique): Encore que les répétitions engendrent la monotonie et puissent finalement lasser, vous permettrez à la délégation belge, Monsieur le Président, de se réjouir, avec les autres orateurs, que la haute fonction de diriger nos débats vous ait été confiée. Car, à une connaissance étendue des affaires politiques, à une expérience éprouvée des assemblées internationales, vous joignez les séductions d'un esprit curieux de toutes choses.

38. Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour l'activité inlassable qu'il a déployée depuis la dernière session, en vue d'augmenter l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de lui permettre d'atteindre, au moins partiellement, son but essentiel qui est d'apaiser les conflits et de maintenir la paix dans le monde.

39. La session actuelle s'est ouverte à un moment historique. La discussion générale qui s'est engagée dans cette enceinte ne nous empêche pas d'être attentifs à la rumeur que provoque au-dehors la rencontre des représentants des deux plus puissants Etats du monde.

40. Le Gouvernement belge s'est réjoui, dès le début, des visites qu'échangent M. Eisenhower et M. Khrouchtchev. Nous ne nourrissons pas l'illusion qu'une simple confrontation suffirait pour faire évanouir les conflits trop réels qui opposent les groupes et dont la solution n'a pu être trouvée par les chancelleries malgré un travail de plusieurs années. N'ayant pas placé si haut notre espoir, nous ne pouvions avoir de désillusion. Mais nous pensons que l'effet principal est obtenu, qui est de se mieux connaître.

41. Jusqu'à présent, le rideau de fer était tellement épais qu'il devenait impossible d'entendre l'autre partie et à plus forte raison de la comprendre. Qu'il s'agisse de démocratie, de liberté, de sécurité, de coexistence, de contrôle et de confiance, les mots n'avaient plus le même sens. Même si on connaissait les faits, on ne parvenait plus à saisir la signification exacte qui leur était donnée de l'autre côté. Même si on scrutait une proposition, on l'étudiait avec sa propre philosophie et de son propre point de vue, sans en pénétrer la portée exacte. Un dialogue, et à fortiori un arrangement, étaient devenus psychologiquement impossibles. Voilà l'avantage d'un échange de vues direct, sans intermédiaire. Il n'est pas étonnant que pareil contact au début crée des étincelles. Mais il doit être continué si l'on veut progressivement dissiper les malentendus. Il constitue, pour un accord éventuel, un préalable nécessaire.

42. Cette session est donc dominée par les rencontres des deux hommes qui personnifient les deux plus grandes puissances de notre temps. Nous nous rendons bien compte que rien ne peut se faire d'important sans leur double accord. Mais nous devons aussi savoir que rien de grand ne réussira sans le soutien de toutes les nations et spécialement des petites nations qui constituent la majorité de cette assemblée. J'insistais l'an dernier sur leur influence et leur responsabilité. N'est-ce pas notre devoir d'encourager les grands, d'orienter leurs efforts en

leur disant exactement ce qu'attend, ce que soutiendra et ce que fera réussir l'opinion publique que nous représentons?

43. Les discours des ministres des affaires étrangères qui se succèdent à cette tribune seraient monotones s'ils ne devenaient pathétiques par leur répétition même. Nous sommes tous ravagés par la même inquiétude et remués par la même espérance. Nous savons que la même guerre nous engloutirait avec nos civilisations et que, dans la paix, la prospérité de quelques nations privilégiées ne peut être solide et durable que si elle est rapidement partagée par les êtres innombrables qui aujourd'hui ont faim, sont misérables et ignorants. Voilà la commune conviction qui, avec des paroles différentes, est répétée jusqu'à l'obsession.

44. A cette tribune, ici même, M. Khrouchtchev, il y a quelques jours [799ème séance], nous a proposé un désarmement général et contrôlé, en quatre ans. Il faut dire que le désarmement général et contrôlé est un idéal qui est accepté sans réserve et doit être réalisé aussi vite que possible. Nous, petites nations, nous sentons plus que d'autres le fardeau des armes et, incapables d'être agresseurs, nous avons peur d'être victimes et y sommes sensibles. Si nous sommes prospères, nous savons, sans qu'on doive nous l'expliquer, que nous pourrions avoir encore plus d'écoles, d'hôpitaux, de théâtres, de musées, bref que nous pourrions avoir, sans luxe inutile, un niveau de vie plus élevé. Et si notre développement économique est insuffisant, nous pensons avec regret à toutes les usines que l'on pourrait construire en nous prêtant un montant équivalant au coût d'une division blindée ou d'une escadre.

45. Mais ce désarmement doit être vraiment général, c'est-à-dire s'étendre aux deux camps. S'il était unilatéral, les petites nations auraient plus peur encore en voyant disparaître l'équilibre périlleux des forces qui constituent actuellement leur protection. Voilà pourquoi nous devons insister sur le contrôle, nous assurant que le désarmement n'est pas finalement un stratagème de propagande et même une manœuvre agressive.

46. On a beaucoup parlé de contrôle et de confiance. Pour l'Occident, la confiance est une conséquence du contrôle, tandis que le bloc soviétique voudrait plutôt en faire une condition préalable. Paradoxalement, la confiance seule, si elle était réalisée, rendrait inutile le contrôle et même le désarmement. La parole d'un groupe suffirait pour rassurer l'autre sans qu'on doive la vérifier. L'existence même de stocks dangereux n'imposerait pas d'inquiétude puisqu'on saurait par exemple que les fusées sont destinées à des voyages dans la Lune et non à la destruction des villes. Mais, d'autre part, accepter, sans qu'il y ait la moindre confiance, un contrôle exercé par un agresseur en puissance, est aussi impossible. Il faut commencer par l'apaisement.

47. Si on réfléchit à une image fameuse, le premier geste d'un homme menacé par un voleur n'est certes pas de lui confier la clef de sa maison. Mais on peut ajouter qu'il ne se contentera pas non plus d'avoir confiance dans le voleur qui affirme avoir jeté son arme à l'égout; il prétendra lui tâter les poches: ainsi faut-il un contrôle. Mais on doit répliquer que le maître de la maison n'est pas prêt à se soumettre lui-même à la fouille; et voilà la confiance néces-

saire. Le malheur est que chacune des parties, convaincue de ses pacifiques intentions, se comporte comme le maître paisible de la maison et considère l'autre comme un agresseur éventuel.

48. La conclusion est que confiance et contrôle vont de pair c'est pourquoi le désarmement ne peut être que progressif. Au jour où les deux Grands en discutent, au jour même où, en liaison avec l'Organisation des Nations Unies, un Comité des Dix vient de se constituer, il est sans doute prématuré de faire des suggestions. Mais les petites nations doivent dire avec emphase qu'elles suivent anxieusement ces négociations, qu'elles soutiendront toute proposition même partielle de désarmement susceptible de diminuer la tension et d'augmenter la confiance, et qu'elles refusent leur appui moral à toute manœuvre de propagande comme à toute résistance injustifiée.

49. Sur ce sujet, je voudrais faire une dernière remarque. J'ai parlé du désarmement contrôlé. Est-il tout à fait juste de fixer comme objectif final un désarmement total, général, qui ne laisse aux Etats que des forces de police? Nous savons bien que les hommes n'ont pas attendu la bombe pour se battre. Ils ont combattu avec des lances, avec des casse-tête et même avec leurs poings. Par le seul poids de leur population et de leurs économies, les grands Etats peuvent constituer une menace et, de plus, le monde où nous vivons est turbulent. On ne peut être sûr que chacun sera sage et pacifique. De même que dans un pays tous les citoyens sont désarmés sauf les policiers, de même dans un monde désarmé, mais toujours agité par des conflits d'intérêts, il faut prévoir à tout le moins une force de police internationale des Nations Unies.

50. D'ailleurs, un désarmement total implique un contrôle total et je me demande si les deux parties accepteraient jamais de se soumettre à cette inspection minutieuse qui permettrait non seulement de découvrir et d'arrêter la production de bombes atomiques, mais encore de découvrir et de détruire les stocks de bombes existants. Si nous avons la volonté réelle de réussir, il vaut mieux exposer avec netteté l'étendue du problème ainsi que les limites des solutions possibles.

51. La paix peut être consolidée non seulement d'une façon négative par des mesures de désarmement, mais encore par des mesures positives. Je voudrais, dans une seconde partie de cette intervention, en citer deux.

52. L'une est l'amélioration de l'information mutuelle. Autrefois, l'étranger était considéré comme un être étrange, barbare et dangereux. Les touristes d'aujourd'hui reviennent généralement chez eux avec l'amour de leur pays, mais aussi avec une meilleure compréhension des autres. On ne tire pas volontiers sur ceux dont on entend la langue, dont on a écouté les idées, que l'on a vu vivre chez eux. Ne devons-nous pas augmenter cette compréhension mutuelle? Nous avons élaboré ensemble la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui consacre la liberté de la pensée et le droit à l'information. Le moment pour faire un nouvel effort nous paraît particulièrement opportun alors que M. Khrouchtchev se trouve aux Etats-Unis et va recevoir M. Eisenhower à Moscou, alors que deux expositions ont éveillé une curiosité passionnée, alors que les touristes passent en nombre croissant par-dessous un rideau de fer à moitié levé.

53. La Belgique avait proposé antérieurement que les populations soient mieux informées des horreurs de la guerre atomique. Cette proposition reste toujours valable. Mais elle ne peut rester isolée, de crainte que les peuples effrayés ne s'arment encore davantage, chacun de son côté, pour éviter de pareilles horreurs. Les populations doivent aussi être informées de ce que pensent et de ce que font de bien les gens d'en face. Le désir de paix est partout et les grandioses réalisations pacifiques peuvent être constatées dans tous les pays. Laissez donc les hommes se rencontrer et comparer leurs œuvres: ils ne penseront plus à se battre.

54. J'ai été frappé par la remarque du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Herter [797^{ème} séance], selon laquelle les débats de cette assemblée devraient être entendus partout — si on le veut, par nos soins. Car ce que dit le dernier d'entre nous mérite d'être entendu si nous voulons vraiment fonder la paix sur la conciliation des idées et des intérêts, et non pas sur l'hégémonie brutale d'un seul.

55. Profitant de cette détente intellectuelle, de cette multiplication des contacts, ne devrions-nous pas saisir l'occasion d'abord pour féliciter les hommes d'Etat qui en ont pris l'initiative et ensuite pour accélérer le mouvement? Une commission étudie le désarmement; une autre ne devrait-elle pas être constituée pour examiner parallèlement l'intensification des échanges d'idées? L'UNESCO s'en occupe sous l'angle intellectuel. Mais c'est l'Organisation des Nations Unies qui a la responsabilité politique, et c'est sous l'angle politique que j'aborde le problème.

56. Sans doute faut-il prendre des précautions. On peut vouloir se garder contre une propagande mensongère ou tout simplement indiscreète. Il y a des visiteurs non désirés, des échanges de vues scabreux. Des contacts mal préparés peuvent être blessants. En bref, ceux qui refusent l'apaisement sans discrimination du principe de l'information peuvent avoir des raisons valables et honorables de formuler des réserves. Une commission qui dégagerait des règles, fixerait une jurisprudence, ménagerait des étapes, apaiserait des conflits, ne pourrait-elle pas rendre d'immenses services? Point n'est besoin de prévoir en sa faveur des droits, des pouvoirs, des contraintes qui ne seraient pas acceptés; il faut avoir confiance dans son influence morale qui serait grandissante.

57. Après cette suggestion d'une première action positive en faveur de la paix, en voici une seconde qui concerne les échanges commerciaux et financiers. Le commerce est un bon antidote de la guerre. Si l'on tire moins volontiers sur un homme que l'on a appris à connaître, on n'atteint pas non plus facilement celui qui est devenu votre client.

58. Et, sur ce point, ne sommes-nous pas tous un peu coupables? Tantôt les échanges sont réduits pour des considérations stratégiques, tantôt ils sont intensifiés pour des raisons politiques. Le commerce entre l'Est et l'Ouest pose des problèmes difficiles, car d'un côté on a des offices d'Etat qui ne sont pas directement soumis à la pression du prix de revient et, de l'autre, on a des entreprises privées qui ne peuvent vendre à perte. Si l'on veut éviter le dumping et les contingentements, s'il l'on veut améliorer le commerce, il faut trouver entre les deux mondes des règles communes de concurrence loyale qui jouent en faveur de l'un comme de l'autre.

59. Je pense surtout, en matière de commerce, aux pays sous-développés ou en voie de développement. Ils ont sans doute besoin d'aide technique et financière et, en limitant le coût des armements, nous pourrions augmenter considérablement le soutien que nous leur apportons. Mais avant d'être aidés, ces peuples nous demandent de les laisser gagner tranquillement leur vie en nous vendant à un prix raisonnable les matières dont ils sont traditionnellement producteurs. Malheureusement, les cours varient tellement que, pendant de mauvaises années, les pays fournisseurs peuvent perdre beaucoup plus que nous ne leur prêtons ou leur donnons. Et comment pourraient-ils, à travers de pareilles fluctuations et sans rentrées certaines, élaborer avec un minimum de sécurité des plans à long terme de développement économique?

60. Manifestement, une stabilisation des rentrées extérieures de ces Etats ne peut être obtenue qu'avec la collaboration de tous les producteurs et de tous les utilisateurs du monde entier. En outre — et ceci aussi intéresse au premier chef les pays en voie de développement — les marchandises que ces Etats importent et les produits dont ils sont exportateurs doivent pouvoir emprunter librement les voies maritimes sans qu'aucune entrave ni discrimination ne soit apportée par des tiers à ce commerce pacifique. N'est-ce pas là un champ magnifique et nécessaire de collaboration entre l'Est et l'Ouest?

61. La Belgique, toujours au point de vue économique, fait partie, avec cinq autres pays, de la Communauté économique européenne. Ensemble, ils forment la première puissance importatrice et exportatrice du monde. Nous avons toujours pensé que nous ne devions pas nous replier sur nous-mêmes, mais que notre histoire, la géographie, nos responsabilités d'outre-mer, nos intérêts économiques et commerciaux nous obligeaient à rester en relations étroites et même accrues non seulement avec les 12 Etats de l'Europe occidentale et méridionale, mais encore avec le Commonwealth, avec l'Amérique latine, avec l'Amérique du Nord, avec les Etats africains, avec nos clients et fournisseurs d'Asie. Si une nouvelle grande puissance économique s'est créée, ce n'est pas pour son seul avantage égoïste, mais c'est pour acheter plus, pour vendre davantage et être capable de prêter de plus grands montants. Voilà comment il faut concevoir son développement. Vis-à-vis des pays sous-développés surtout, nous sentons nos devoirs, mais nous comprenons aussi que nous ne parviendrons à les remplir qu'en collaboration avec les autres grandes puissances industrielles: l'Amérique, le Commonwealth et l'URSS.

62. Voilà comment j'essaie de définir la philosophie de notre action. Nous vivons à une époque où, pour la première fois, grâce notamment aux progrès de la technique, la dignité humaine n'est plus seulement l'affirmation des chefs religieux et des philosophes, mais doit être le souci des hommes politiques et des chefs d'entreprises. Maintenant nous sentons que l'homme, que chaque homme a non seulement un droit théorique à son développement intellectuel et matériel, mais peut espérer d'une façon très concrète un niveau de vie décent et un développement intellectuel. Nous comprenons qu'un peuple, que chaque peuple, s'il fait l'effort nécessaire, peut et doit devenir responsable de ses propres destinées.

63. Dans cet esprit, je salue au passage la déclaration, en date du 16 septembre 1959, du président de Gaulle au sujet de l'Algérie. Conçue avec largeur de vues, elle promet à cette communauté l'autodétermination en même temps que la possibilité de continuer de bénéficier de l'aide économique, financière, technique et scientifique que la France accorde avec tant de générosité à tous ceux qui lui sont associés.

64. Je salue aussi les jeunes Etats africains ainsi que le Cameroun, le Togo, le Nigéria et la Somalie, à qui l'année 1960 apportera l'indépendance. L'activité de leurs délégations ici sera la preuve de leur maturité en même temps que le meilleur témoignage qu'ils peuvent rendre de l'action bienfaisante des anciennes Puissances administrantes.

65. Dans ce contexte, je ne résiste pas au désir de rappeler à l'Assemblée, encore qu'il s'agisse d'affaires strictement nationales, que la Belgique a toujours été animée du même idéal en Afrique. Dès 1958, une commission parlementaire a proposé, après une large enquête au Congo, les principes d'une démocratisation, qui ont été repris sans changement dans les déclarations gouvernementale et royale du début de cette année.

66. Ces déclarations rappellent expressément que "la Belgique entend organiser au Congo une démocratie, capable d'exercer les prérogatives de la souveraineté et de décider de son indépendance^{2/n}". Et pour donner substance au renouvellement solennel de cet engagement, en même temps que pour préparer la population à l'exercice des droits politiques, des mesures concrètes d'une importance capitale sont réalisées cette année même: élections générales au suffrage universel, libre et secret, organisation à tous les échelons d'organes représentatifs et exécutifs, attribution à ces institutions de pouvoirs réels, pendant que se poursuit l'africanisation des cadres. De nouvelles étapes sont prévues pour 1960. Les Africains savent que nous avons en 75 ans défriché matériellement et intellectuellement leur pays, dont nous avons fait, je crois, une région honorablement connue dans le monde. Avec la même loyauté et avec le même réalisme, nous organisons maintenant la démocratie politique. Sans doute ces créations ne peuvent être instantanées, mais les Africains comprennent que le rythme du progrès ne dépend que de leur bonne volonté et de leur savoir-faire. De notre côté, nous continuerons à les assister de toutes façons, philosophiquement, scientifiquement, techniquement et financièrement.

67. Pour le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi, une autre commission parlementaire a préparé des réformes de même nature qui seront bientôt officiellement annoncées par mon gouvernement.

68. Ainsi est le monde d'aujourd'hui, qui peut espérer voir étendre à la planète les biens matériels et intellectuels qui ne sont encore que le privilège de quelques-uns. Il serait inconcevable que tant de bonnes volontés, tant de possibilités soient gâchées par des fautes, des rivalités, des conflits, des guerres apocalyptiques. Les petites nations que nous sommes le comprennent et demandent instamment aux grands de ce monde d'abandonner les querelles d'idéologie, de transcender les oppositions d'intérêt à une époque où leur collaboration loyale peut créer pour tous la paix, le bien-être et le bonheur.

^{2/} Congo belge 59, No spécial, p. 3.

M. Undén (Suède), vice-président, prend la présidence.

69. M. PAZHAWAK (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: Je parle au nom d'un petit pays, l'Afghanistan, qui entretient des relations amicales avec tous les pays. Notre politique de paix est fondée sur la conviction profonde que la paix et l'amitié entre les peuples et les nations sont les seules conditions dans lesquelles nous puissions vivre et travailler pour un avenir meilleur.

70. Nos rapports amicaux avec ceux dont nous partageons l'idéologie et le mode de vie reflètent naturellement nos aspirations. Nos rapports amicaux avec ceux dont l'idéologie et le mode de vie diffèrent des nôtres sont fondés sur notre foi dans le principe de la coexistence pacifique et amicale entre les peuples et les nations du monde. Nous ne pouvons pas déplorer de voir le monde divisé. Mais, dans ce monde divisé, nous ne sommes associés qu'à une seule et unique alliance: je veux dire l'Organisation des Nations Unies.

71. Si j'interviens dans la discussion générale, ce n'est pas seulement pour me conformer à la tradition, mais parce que je crois nécessaire de faire entendre la voix sans prévention, impartiale et indépendante d'un petit pays qui, par son expérience passée, sa situation actuelle et ses aspirations, représente un cas typique entre tous les petits pays peu développés.

72. La quatorzième session de l'Assemblée générale s'est réunie à un moment important. Des déclarations d'une grande portée ont déjà été faites. Tous leurs auteurs ont fortement insisté sur un profond désir de paix. C'est un fait très encourageant que le désir de paix soit universel et ne connaisse pas de frontières idéologiques ou politiques.

73. Dans son allocution d'ouverture [795ème séance], notre distingué président, M. Belaúnde, a exprimé l'espoir que cette assemblée soit connue dans l'histoire comme l'"Assemblée de la paix". En ma qualité de représentant d'un petit pays, je désire associer ma délégation aux espoirs que nourrit notre président.

74. Nous sommes conscients que la paix est sous la garde des grandes puissances et il est bon de constater que de nombreux efforts sont faits pour diminuer la tension internationale. Ces efforts sont un grand motif d'encouragement pour tous les peuples, notamment les peuples des petits pays. Peu d'événements ont été accueillis aussi chaleureusement que les contacts directs établis entre les chefs des grandes puissances. C'est là un signe des aspirations véritables de tous les hommes. Nous espérons que, dans leurs conceptions, leurs méthodes et leurs actes, les hommes sur la sagesse desquels repose l'avenir du monde seront inspirés par un sentiment de générosité et le sens des responsabilités, non seulement dans leur intérêt propre mais dans celui de l'humanité.

75. Il n'est pas de paix véritable, à notre sens, sans la protection complète de tous les droits et intérêts, ni sans l'accomplissement des aspirations légitimes de tous les peuples et de toutes les nations. C'est là, en toutes circonstances, la plus grande et la plus naturelle préoccupation des petits pays, et il n'est ni meilleur moment ni meilleur endroit pour exprimer cette préoccupation que l'Assemblée générale des Nations Unies.

76. Nous devons dire cependant que nous regrettons d'avoir entendu évoquer au cours de la discussion

générale certains problèmes qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de cette session. Cela fait craindre de voir se poursuivre la guerre froide à un moment où la détente semblait s'amorcer. Nous souhaitons sincèrement que des tentatives de ce genre ne se reproduisent pas, que nos délibérations au cours de cette session se révèlent positives et constructives et qu'elles contribuent à améliorer la situation internationale en hâtant la fin de la guerre froide.

77. Un petit pays ne peut faire autre chose qu'exprimer son inquiétude devant une situation internationale aussi peu satisfaisante. Plusieurs représentants ont déclaré avec raison que les petits pays ne peuvent contribuer que dans une faible mesure à la solution des problèmes mondiaux. Cependant, nous pensons que, dans une assemblée internationale démocratique, fondée sur le principe de l'égalité, la voix des petits pays est aussi importante que toute autre voix.

78. Nous reconnaissons qu'il y a de petites et de grandes puissances, de petits pays et de grands pays, mais nous ne croyons pas que l'on puisse parler de petites nations ou de grandes nations. Toutes les nations sont égales en dignité et en droits, non seulement au sein de l'Organisation des Nations Unies et en vertu de la Charte, mais partout ailleurs et en tout temps. Nous espérons donc que tous les petits pays se rendront bien compte de leur situation, notamment ici, à l'Organisation, et feront usage de leurs droits afin que, grâce au jugement indépendant qu'ils portent sur toutes les affaires mondiales, l'Organisation travaille pour le bien-être de l'humanité.

79. Nous sommes convaincus qu'étant donné l'intérêt que portent les grandes puissances au bien-être des petits pays, en particulier ceux des régions sous-développées, les efforts de ces derniers seront les bienvenus. C'est dans cet espoir que je voudrais exposer à l'Assemblée générale les vues de ma délégation.

80. Nous avons étudié attentivement l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général [A/4132/Add.1], notamment la partie qui traite du rôle de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne contesterons pas l'interprétation que donne le Secrétaire général du rôle de l'Organisation devant les événements et les activités concernant les problèmes internationaux. Nous ne la contestons pas, car nous estimons qu'étant donné les circonstances actuelles, cette interprétation est sage. Mais nous ne dissimulerons pas que nous aurions préféré que les circonstances soient différentes et que l'Organisation puisse pleinement jouer le rôle qui lui revient dans la solution pacifique de tous les problèmes internationaux.

81. Il ne suffit pas de s'assurer qu'une certaine activité n'est pas contraire aux objectifs de la Charte. Ce qu'il faut, c'est renforcer l'Organisation des Nations Unies en accroissant la confiance des Etats Membres dans l'Organisation, afin qu'ils la considèrent comme l'endroit le plus approprié où l'on puisse négocier sur tous les problèmes internationaux en vue d'aboutir à des accords approuvés et appuyés par toutes les nations.

82. A une époque où il n'est pas de nation qui ne soit affectée par un événement survenu en un point quelconque du globe, il est faux de penser que les problèmes internationaux peuvent être l'affaire d'un groupe de nations et non pas de l'Organisation mondiale, qui a précisément pour tâche leur solution.

83. Des procédures qui font abstraction de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent guère être considérées comme pleinement compatibles avec les buts et objectifs de la Charte. Ce n'est pas seulement la question de ces procédures qui doit être étudiée, c'est également leurs résultats et leurs conséquences. Ceux-ci intéressent les petits pays dont la foi en l'Organisation est grande et qui ne peuvent mettre leurs espoirs et leur confiance qu'en elle. En conséquence, il est difficile d'accepter comme règle générale que la solution, en dehors de l'Organisation des Nations Unies, de problèmes d'intérêt mondial peut être nettement ou totalement exempte de conséquences qui compromettraient la position de principe de l'Organisation.

84. Ceux qui ont la responsabilité de la solution pratique de ces problèmes ne se trouvent nullement dans une posture moins avantageuse à l'Organisation des Nations Unies, surtout si leur désir d'améliorer leur position pour résoudre un problème correspond pleinement aux buts de la Charte et aux intérêts du monde entier.

85. Une des questions les plus importantes qui intéressent directement les petits pays est celle d'une force d'alerte des Nations Unies. Elle avait déjà été soulevée au cours de la discussion générale l'an dernier et a été évoquée de nouveau à cette session. Lors de la treizième session, nous avons déclaré [755ème séance] que nous avions la confiance la plus totale dans l'Organisation des Nations Unies et nous avons exprimé l'espoir qu'elle deviendrait un instrument de paix de plus en plus efficace. Mais nous avons ajouté que la question d'une force des Nations Unies exigeait une étude plus approfondie, notamment du fait de la conjoncture internationale, et qu'il fallait être extrêmement prudent dans les délibérations à cet égard, toute mesure précipitée dans ce domaine étant lourde de risques qui affecteraient directement l'Organisation. Le point de vue du Gouvernement afghan demeure inchangé.

86. Nous avons déclaré en outre que l'Organisation des Nations Unies ne devrait aborder cette question qu'au moment qui conviendrait le mieux et après avoir bien réfléchi sur l'opportunité de créer une force des Nations Unies. Le climat international qui a régné au cours de l'année nous a convaincus que ce moment n'était pas encore arrivé. Nous ne pouvons donc pas nous engager pour le moment à approuver ce projet.

87. Il est encourageant de constater, en ce qui concerne la question du désarmement, que la voie de nouveaux efforts pour la régler ne semble pas être considérée comme fermée. Nous espérons que l'Assemblée générale, à la présente session, précisera ce qu'elle estime être la meilleure méthode à suivre en l'occurrence, répondant mieux ainsi à l'inquiétude de toutes les nations.

88. A l'exception d'une vraie guerre qui s'accompagnerait d'une destruction universelle, la guerre froide est de toute évidence la principale source d'inquiétude des petits pays, qui en souffrent plus que personne. La continuation de la guerre froide équivaut donc à la continuation de nos souffrances. La course aux armements ne porte pas seulement atteinte au progrès économique et social des petits pays; du fait de la compétition nucléaire, les petits pays, qui ne disposent pour ainsi dire d'aucun moyen de pro-

tection, sont plus exposés que les autres aux dangers qui menacent le monde. La question du désarmement revêt donc la plus grande importance pour nous qui voudrions qu'il soit mis fin à la guerre froide et que l'espoir d'une paix durable soit renforcé.

89. La délégation de l'Afghanistan se félicite de l'esprit dont procèdent les propositions de désarmement complet faites par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques [A/4219]. Ces propositions nous semblent fondamentales et de la plus grande ampleur et nous espérons que leur examen attentif par l'Organisation des Nations Unies préparera la voie à des discussions plus fructueuses sur ce problème de vieille date, qui a un lien direct avec la paix et la sécurité mondiales. Nous espérons que tous les Etats feront preuve d'objectivité en étudiant le problème et considéreront ces propositions comme constituant un point de départ encourageant pour des négociations sur ce problème primordial et vital. La délégation de l'Afghanistan accueillera aussi chaleureusement toute autre initiative qui permettrait un désarmement total et rapide ou faciliterait un accord général sur tous les aspects de cette si importante question.

90. S'il est encourageant que les puissances nucléaires aient annoncé que la suspension actuelle des essais d'armes nucléaires sera prolongée, il est regrettable que l'on ne soit pas encore parvenu à un accord sur la cessation complète de ces essais. Nous espérons que l'Assemblée générale, à sa présente session, insistera sur la nécessité d'un accord à ce sujet sans délai. L'idée de mettre un terme à la diffusion des armes nucléaires devrait recevoir le plus grand appui de toutes les nations du monde et ne devrait être subordonnée à aucune condition, pas même à un accord général sur le désarmement, fût-ce sous sa forme la plus idéale. L'aspect humanitaire du problème ne devrait pas être éclipsé par les divergences de vues politiques qui, si sérieuses qu'elles soient, sont insignifiantes par rapport à la sauvegarde du genre humain.

91. Nous appuyons énergiquement l'appel lancé par les pays d'Afrique pour que les expériences atomiques qui doivent être faites au Sahara n'aient pas lieu. Cette question est une source d'inquiétude non seulement pour les peuples d'Afrique, mais pour la majorité des peuples du monde, et l'Organisation des Nations Unies devrait l'examiner avec la plus grande attention.

92. La pénétration de l'homme dans l'espace extra-atmosphérique et l'utilisation de cet espace à des fins purement pacifiques et scientifiques devraient être conçues comme une entreprise internationale et ne pourront l'être que si l'Organisation des Nations Unies a le contrôle de toutes les activités en ce domaine.

93. Tous les Etats Membres qui sont fermement convaincus du droit de tous les peuples et de toutes les nations à l'indépendance, ne peuvent manquer de se réjouir ici des progrès réalisés vers l'indépendance par les territoires non autonomes et les territoires sous tutelle d'Afrique. Nous espérons voir bientôt les nouveaux Etats occuper la place qui leur revient dans la communauté des nations souveraines.

94. Ce bonheur, cependant, n'est qu'une lueur à l'horizon pour beaucoup de peuples qui sont plongés dans l'ombre depuis des siècles parce qu'ils sont

privés de leur droit légitime à l'indépendance. L'aube du bonheur ne s'est pas encore levée et elle ne le fera que lorsque tous les peuples, dont les aspirations à l'indépendance sont étouffées de tant de manières, se seront émancipés et que le colonialisme, sous toutes ses formes, aura été aboli partout où il existe.

95. La contribution déjà apportée par les nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies montre que l'octroi de l'indépendance aux peuples non autonomes n'est pas seulement la reconnaissance des plus hautes aspirations de l'homme à la liberté, mais est à l'avantage des peuples du monde entier. La politique injuste pratiquée par certains pays doit inévitablement céder la place à la reconnaissance du droit légitime des peuples à disposer d'eux-mêmes et à jouir de l'indépendance.

96. On s'est déjà félicité, à cette tribune, de voir que le problème de Chypre avait été résolu. Nous nous associons à ce qui a été dit à ce sujet. La solution de ce problème est un exemple de la manière constructive dont l'Organisation des Nations Unies peut s'occuper de problèmes compliqués. Les parties au différend ont droit à des félicitations pour les efforts qu'elles ont déployés pour sa solution.

97. Nous espérons que l'on trouvera aussi bientôt une solution satisfaisante à la question de l'Irian occidental.

98. Il est très regrettable, par contre, que l'évolution de la situation en ce qui concerne la solution de la question algérienne soit encore si décourageante. Pour la plupart d'entre nous, il est assez surprenant qu'alors que l'on parle tant ici de paix et du désir de voir mettre fin à la guerre froide, aucune parole encourageante n'a été prononcée au sujet du peuple algérien et de la guerre "chaude" qui continue en Algérie. L'attitude constructive de nombreux Etats Membres n'a pas reçu l'appui unanime qu'elle mérite.

99. Nous comprenons les difficultés que présentent certains problèmes, mais il est regrettable que des situations de la plus haute importance passent souvent au second plan et que l'attention soit détournée délibérément vers des questions relativement moins importantes. On peut comprendre qu'un pays adopte une telle tactique dans son propre intérêt, mais il est extrêmement décourageant de constater que cette pratique n'est pas abolie par une organisation telle que la nôtre, surtout lorsqu'il s'agit d'une guerre "chaude". Nous espérons que dans cette assemblée, où l'on a fait un si grand éloge des efforts accomplis pour mettre fin à la guerre froide, on accordera une attention plus grande à la nécessité de mettre fin à la guerre en Algérie.

100. Le récent discours prononcé à Paris par le Président de la République française a reçu dans le monde entier toute l'attention qu'il mérite. Nous sommes convaincus qu'il retiendra également l'attention des chefs algériens qui luttent si courageusement pour l'indépendance de leur pays. L'Afghanistan a toujours défendu le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes et à jouir de l'indépendance. Nous adoptons la même attitude dans le cas de l'Algérie. Nous devons ajouter qu'il est clair que le peuple algérien désire l'indépendance; sa volonté de l'obtenir a été exprimée par les chefs légitimes de l'Algérie. Nous ne pensons pas que la solution du problème algérien puisse reposer uniquement sur la déclaration d'intentions de la France. Toutes mesures pour sa solution

devraient résulter de négociations pacifiques entreprises entre la France et les chefs légitimes de l'Algérie en vue d'un accord complet pour l'établissement d'une paix honorable et la réalisation du droit légitime du peuple algérien à décider de son destin.

101. En ces circonstances, l'Organisation des Nations Unies devrait assumer pleinement ses responsabilités. Je dois rappeler à l'Assemblée qu'il y a eu, après la seconde guerre mondiale, de nombreux cas d'arrangements politiques où le sort de peuples était en jeu. Nous sommes particulièrement inquiets lorsque de telles situations se présentent, car il en existe dans la partie du monde où notre pays est situé.

102. L'une des manières les plus dangereuses de résoudre ces problèmes est de partager les pays ou d'annexer des territoires sans le libre consentement de leurs populations. Ces méthodes ont toujours engendré des difficultés qui ont nui aux relations pacifiques et amicales entre les peuples et les nations. Je crois inutile de citer des exemples, mais je tiens à dire nettement qu'en examinant la question d'Algérie, c'est un point dont il faudra tenir compte.

103. Une négociation ne peut être équitable et juste que si elle se déroule sans faire l'objet de restrictions et de conditions, et dans le respect de la dignité et de l'honneur des parties intéressées. Ce serait vraiment manquer de réalisme que de croire qu'il est possible de terminer une guerre de façon pacifique en laissant de côté l'une des parties au différend. Il est trop tôt pour que j'examine la question plus en détail, mais je tiens à dire que le peuple algérien, qui lutte si vaillamment pour son indépendance, bénéficiera de notre plein appui à l'Organisation des Nations Unies lorsque la question sera discutée.

104. Nous avons été vivement frappés de voir à quel point le bien-être des pays sous-développés préoccupait tous ceux qui sont en mesure de continuer à fournir, dans le cadre de la coopération internationale, une assistance pour le progrès économique et social de ces pays. Néanmoins, en tant que représentant d'un petit pays situé dans une région sous-développée, il est de mon devoir d'appeler l'attention des membres de l'Assemblée générale sur le fait que, tout en appréciant ces déclarations réconfortantes, nous n'en éprouvons pas moins certaines inquiétudes.

105. Certaines formes de coopération internationale, qui découlent directement de l'application de pactes ou d'alliances politiques et militaires, ont provoqué de graves tensions dans ces régions. Je précise que nous n'entendons critiquer la politique d'aucun pays ou groupe de pays à cet égard, mais je dois dire que, lorsque d'autres pays subissent les conséquences de cette politique, ils se trouvent contraints d'exprimer leur inquiétude, dans l'intérêt même de la paix et du maintien de relations amicales entre les peuples et les nations. Cela est d'autant plus nécessaire lorsque l'on constate que certains organismes internationaux eux-mêmes subissent les conséquences de cette politique.

106. Cette politique, influencée par le favoritisme, a eu pour conséquence de nuire dans une large mesure au progrès des pays peu développés et a rompu l'équilibre des positions entre les pays de ces régions. Elle a porté atteinte au principe de la justice et même, dans le cas de certains pays, à celui de la répartition équitable de l'assistance destinée à répondre aux

besoins les plus grands et les plus urgents. Elle a détourné des pays de leur effort d'amélioration des conditions économiques et sociales pour leur faire prendre des mesures rendues nécessaires par l'obligation de faire face à des menaces à leur sécurité.

107. Il ne fait aucun doute que l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et social, si souvent éclipsée par l'aspect politique de ses activités, a pris une portée nouvelle. On a compris l'importance qui s'attache au progrès des pays sous-développés, ce qui a conduit à une activité accrue. Mais les besoins des pays sous-développés n'en restent pas moins énormes, par rapport aux moyens très limités dont ils disposent.

108. Le programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies rend de grands services. Le Fonds spécial, récemment créé, a pris un bon départ pour une nouvelle entreprise de coopération qui est très prometteuse. Cependant, les pays sous-développés ont besoin d'un fonds d'équipement et rien n'a encore été fait dans ce domaine. Nous espérons qu'un fonds de ce genre sera bientôt créé, car c'est le seul maillon manquant dans la chaîne des organisations financières internationales qui se consacrent au progrès économique et social.

109. L'accroissement des besoins de développement est une cause d'inquiétude de plus. Les pays dont les besoins sont les plus grands sont probablement ceux qui ressentiront le plus fortement les conséquences des nouvelles tâches que l'Organisation des Nations Unies devra entreprendre dans de nouvelles régions, à moins que l'on ne trouve des ressources supplémentaires. Il convient de noter que les sources d'assistance, anciennes et nouvelles, semblent permettre l'amélioration des conditions dans les pays qui ont déjà accompli des progrès importants, alors que pour les pays les plus défavorisés, il est difficile et parfois même impossible de satisfaire aux conditions requises pour bénéficier d'une assistance. Ainsi, alors que certains pays vont de l'avant, d'autres ont de plus en plus de difficultés à obtenir une aide.

110. A son retour d'Asie, où il s'est rendu dans plusieurs pays, le Secrétaire général a noté que certains progrès avaient été accomplis, mais que le développement économique des pays sous-développés n'en demeurerait pas moins lent et difficile. Nous croyons nécessaire de dire que les exemples d'amélioration ne sont pas un grand motif d'encouragement si l'on considère combien la réponse aux demandes des pays sous-développés est insuffisante et combien l'on a peu conscience de l'urgence qu'il y aurait à y répondre.

111. Les voyages accomplis récemment par le Secrétaire général dans plusieurs pays de divers continents représentent l'une des activités les plus utiles entreprises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et contribuent à faire mieux comprendre certaines situations, et en particulier celle des pays sous-développés. Nous espérons que le Secrétaire général continuera à avoir des contacts directs avec les Etats Membres et que les gouvernements coopéreront avec lui pour trouver des solutions permettant d'améliorer la situation de tous. Toutefois, tant que les difficultés actuelles n'auront pas été résolues, on ne peut guère espérer voir atteindre les objectifs des organisations créées aux fins que nous avons évoquées.

112. Nous reconnaissons la sincérité de tous ceux qui ont exprimé l'intérêt que porte leur pays à l'amélioration de la situation dans les régions sous-développées, mais il faudrait que les points de vue qu'expriment avec une égale sincérité les représentants des pays sous-développés soient mieux compris.

113. Ce sont les petits pays sous-développés qui souffrent le plus de la situation actuelle. L'Afghanistan est l'un d'entre eux. A la différence de la plupart des pays qui se trouvent dans notre partie du monde, notre retard n'est pas dû à la domination étrangère, mais est la conséquence d'années de lutte contre la domination et pour la défense de notre liberté, que nous avons cherché à sauvegarder à tout prix, et notamment au prix de notre développement.

114. Nous y sommes parvenus, et la fierté que nous en éprouvons n'est pas amoindrie par les conditions économiques dans lesquelles nous nous trouvons à l'heure actuelle. Si l'on nous laisse en paix, nous sommes résolus à consacrer au développement économique et social de notre pays autant d'énergie que nous en avons consacré à défendre son indépendance politique. Nous sommes résolus à n'accepter que l'assistance qui pourra véritablement être consacrée à l'amélioration des conditions dans notre pays, à l'exclusion de toute autre considération quelle qu'elle soit. C'est pourquoi nous désirons tellement l'assistance des Nations Unies et souhaitons si sincèrement voir renforcer l'Organisation.

115. Les difficultés auxquelles se heurte l'Organisation des Nations Unies sont grandes, mais l'espoir des peuples du monde est sûrement assez fort pour les surmonter. Nous espérons qu'en examinant les rapports dont elle sera saisie dans ce domaine, l'Assemblée générale accordera à ces questions toute l'attention qu'elles méritent.

116. Pour terminer, Monsieur le Président, permettez-moi de dire que c'est pour moi un grand plaisir de profiter de l'occasion pour m'associer aux représentants qui vous ont déjà félicité de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa quatorzième session. Nous souhaitons par-dessus tout, que l'espoir que vous avez formulé en tant que Président de l'Assemblée générale se réalise et que la présente assemblée entre dans l'histoire comme l'"Assemblée de la paix".

117. M. ZORLU (Turquie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, les efforts que vous n'avez cessé de déployer, depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, au service des idéaux consacrés par la Charte sont bien connus de tous. Au cours des deux dernières années, j'ai eu personnellement l'occasion d'admirer votre action en faveur de la paix et de la compréhension internationale dans divers organes des Nations Unies. Je suis donc particulièrement heureux de votre élection à ces hautes fonctions; vous vous acquitterez, j'en suis sûr, de votre tâche si importante au mieux des intérêts de l'Organisation.

118. Je tiens également à rendre hommage au Président sortant, M. Charles Malik, du Liban. Je le félicite d'avoir dirigé les travaux de la treizième session avec une sagesse et une distinction qui font honneur à son pays et à lui-même.

119. Si l'on passe en revue les problèmes qui restaient à résoudre à la fin de la treizième session et

les événements récents, on constate que, dans certains cas, la situation a évolué vers une accalmie relative, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux engagements pris par les parties intéressées. En revanche, on relève plusieurs difficultés nouvelles qui sont de nature à compromettre la paix et la sécurité mondiales ainsi que les principes sur lesquels reposent ces concepts. Il appert que le monde ne s'est malheureusement pas encore pleinement adapté aux principes posés par la Charte pour faire régner un climat pacifique dans les relations internationales.

120. La Turquie aspire à fonder entièrement sa politique extérieure sur les buts et principes de la Charte, dont le respect est, à son avis, indispensable à la réalisation des idéaux de l'humanité, ainsi qu'à la paix et à la sécurité que cette réalisation suppose. Attachée aux concepts fondamentaux de la Charte qui garantissent la paix et l'indépendance des Etats Membres dans les circonstances actuelles, la Turquie s'est convaincue de la nécessité d'appliquer les principes énoncés dans les Articles 51 et 52; en conséquence, devant l'abus constant du droit de veto et le fait qu'une force permanente des Nations Unies n'a pas encore été organisée, elle a adhéré à l'OTAN et à la CENTO. Comme je l'ai déjà dit, cette politique découle de notre conviction que, dans les conditions actuelles, la meilleure façon de servir la paix est que chaque nation assure sa défense par ses propres moyens et en conjugant ses efforts avec ceux d'autres nations également résolues à conserver leur indépendance et dépourvues de toute ambition territoriale.

121. Une autre raison de l'appui loyal accordé par la Turquie à l'Organisation des Nations Unies et aux accords défensifs prévus par les Articles 51 et 52 de la Charte est l'existence d'un esprit démocratique et d'une complète égalité fondée sur la justice et l'équité parmi les Etats membres des organismes intéressés.

122. Je voudrais maintenant commenter certains événements survenus dans diverses parties du monde depuis la dernière session.

123. En premier lieu, je tiens à dire notre satisfaction de la solution de la question de Chypre qui, jusqu'à la treizième session, avait été une cause de mésintelligence entre mon pays et nos amis et alliés, la Grèce et le Royaume-Uni. Cette question avait mis à rude épreuve les relations de deux pays qu'unissent des liens étroits d'amitié et d'alliance, la Turquie et la Grèce, et préoccupé les Etats Membres pendant cinq ans. Je suis particulièrement heureux de déclarer aujourd'hui à cette tribune que l'attitude conciliante et la sagacité de nos amis communs au cours des débats de l'Organisation, et le désir, partagé par les gouvernements et les peuples turcs et grecs ainsi que par les communautés turque et grecque de Chypre, de parvenir à une entente et de conclure un accord, nous ont permis d'aboutir à cette heureuse solution. Qu'un tel résultat ait été obtenu par ces moyens constitue une victoire non seulement pour la Turquie, la Grèce et le Royaume-Uni, mais également pour tous les pays sincèrement attachés aux idéaux des Nations Unies.

124. Le règlement amiable et pacifique de ce différend a permis de renforcer la paix et la sécurité dans la région et de ranimer l'amitié traditionnelle entre la Turquie et la Grèce sur la base d'une coopération solide et fructueuse.

125. A ce propos, j'ai l'agréable devoir de remercier tous nos amis communs qui ont contribué l'année dernière à l'adoption des décisions ouvrant la voie à l'accord mutuel, et notamment le Président de la Première Commission, M. Urquiza, du Salvador, M. de la Colina, du Mexique, qui a présenté la résolution finale [résolution 1287 (XIII)], et M. Charles Malik, président de l'Assemblée générale à sa treizième session.

126. J'espère que nous aurons bientôt le plaisir d'accueillir ici la République de Chypre, que les communautés grecque et turque de l'île s'emploient actuellement à créer dans un esprit de coopération fraternelle.

127. Un autre sujet de préoccupation avait été constitué en 1958 par les relations entre les Etats arabes. Nous notons cette année avec satisfaction qu'elles évoluent dans le sens d'une nouvelle harmonie. On se rappellera qu'à la troisième session extraordinaire d'urgence, une résolution, présentée de concert par tous les Membres arabes de l'Organisation, a été adoptée à l'unanimité [résolution 1237 (ES-III)]. Elle réaffirmait les principes du respect mutuel de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des pays et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun. Nous serons toujours heureux de voir ces principes prévaloir parmi les Etats arabes. Nous espérons que leurs relations continueront à s'inspirer de cet esprit. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce point; nos amis arabes doivent savoir que notre seul désir est de les voir unis et de ne pas nous ingérer dans leurs affaires intérieures.

128. Bien que la situation au Moyen-Orient ne soit pas aussi critique que l'année dernière, on ne peut malheureusement pas parler de tranquillité complète. Nous avons entendu il y a quelques jours la déclaration du Ministre des affaires étrangères de notre allié et ami, l'Iran [798ème séance]. Les menées des Etats cherchant à exercer une pression sur l'opinion publique d'Etats voisins et à s'ingérer dans leurs affaires intérieures par des campagnes de propagande ont constamment été déplorées et condamnées au nom des principes de la Charte. Nous voudrions exprimer l'espoir que ces menées cesseront, conformément à l'esprit de la résolution adoptée en 1958 au sujet des relations entre les Etats arabes.

129. Il est une autre question relative au Moyen-Orient qui, depuis plusieurs années, a causé une vive affliction non seulement dans la région mais dans tous les Etats pacifiques: je veux parler du différend entre Israël et nos frères arabes. Ce problème présente plusieurs aspects, dont la question des réfugiés de Palestine est indubitablement l'un des plus importants. L'espoir de voir une solution rapide intervenir à ce sujet est partagé par tous les pays qui sont attachés à la cause de la paix et aux principes humanitaires, et le règlement de tous les différends entre nos frères arabes et Israël dans le sens des principes de la Charte nous causerait une profonde satisfaction. A ce sujet, je tiens à féliciter le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il a accomplis, avant comme après la troisième session extraordinaire d'urgence, pour instaurer la paix et le calme dans cette région et pour résoudre les problèmes relatifs au canal de Suez. J'espère que cette action continuera à porter ses fruits comme elle l'a fait jusqu'à présent et qu'elle permettra d'aboutir à des

résultats conformes à la pratique du droit international et d'assurer le règlement de tous ces différends.

130. Lorsqu'on évoque les problèmes qui intéressent nos frères arabes, il est impossible de ne pas mentionner la question algérienne. La Turquie a toujours ressenti une profonde affliction devant les difficultés survenues entre le peuple algérien, auquel l'attachent des liens nombreux et solides, et la France, à qui l'unissent une tradition séculaire d'amitié et une alliance. A plusieurs reprises, la délégation turque a exprimé à cette tribune l'espoir de voir cette question trouver une solution équitable et pacifique. On sait qu'à l'heure actuelle un certain nombre d'études se poursuivent et que des contacts sont recherchés. Nous avons étudié avec soin la dernière déclaration du Président de la République française. Il serait prématuré de formuler des conclusions définitives sur les divers aspects de cette déclaration. Mais dès maintenant il est évident que cet éminent homme d'Etat déploie des efforts considérables pour trouver au problème une solution digne de la tradition humanitaire et libérale de la France. La preuve en est que la déclaration en question invoque le principe de l'autodétermination et les possibilités d'indépendance qui pourraient en découler. J'estime que les Membres de l'Organisation des Nations Unies et les parties intéressées devraient tenir compte de ces considérations.

131. Dans les vastes territoires d'Asie et d'Afrique, la cause de la liberté et de l'autodétermination a continué de progresser. Ces dernières années, l'Assemblée générale a eu le plaisir d'accueillir un nombre notable de nouveaux Etats à l'Organisation. Nous nous réjouissons à la perspective de recevoir encore d'autres pays nouvellement indépendants dans un proche avenir. Ma délégation sera particulièrement heureuse de voir siéger parmi nous les Etats indépendants de la Nigéria, du Cameroun, du Togo et de la Somalie.

132. Le mouvement vers l'autodétermination et l'indépendance apparaîtra dans l'histoire comme le trait marquant de notre époque. La voie est tracée et rien n'arrêtera cette évolution. L'Organisation des Nations Unies se doit cependant de veiller à la préservation de ces libertés nouvellement acquises, surtout durant la période où il est nécessaire de consolider l'autodétermination, l'indépendance et l'intégrité territoriale des nouveaux Etats.

133. Parallèlement au mouvement d'autodétermination que je viens de mentionner, l'Asie a récemment été le théâtre de certains événements qui sont en contradiction avec l'évolution historique de notre époque. En fait, la politique de pression, de violence et d'agression dont ont été victimes le Tibet et le Laos constitue une infraction aux principes de la Charte et donne lieu à de sérieuses inquiétudes. Toutes ces actions sont le fait d'un seul et même pays, ce qui confère à cette question une importance toute particulière. L'Organisation des Nations Unies, qui a présidé à la naissance de tant de nouveaux Etats, ne peut demeurer indifférente lorsque les droits de l'homme, la liberté, l'indépendance et l'intégrité territoriale sont foulés aux pieds dans une région quelconque du monde. Toute notre sympathie va au peuple tibétain victime d'une agression et qui souffre spirituellement et matériellement sous une domination étrangère. Nous estimons que le pays à qui ces événements tragiques sont imputables porte une lourde

responsabilité devant l'opinion mondiale. Lorsque, nous rappelons le drame du Tibet, nous considérons de notre devoir de mentionner la pression exercée sur la population du Turkestan chinois et sur d'autres populations musulmanes qui se trouvent sous la domination de la Chine communiste.

134. En Europe, la période considérée a été marquée par une coopération politique, économique et technique plus étroite. L'expansion économique des pays européens s'est poursuivie à un rythme impressionnant et la politique d'intégration économique a déjà donné des résultats qui permettent d'augurer très favorablement de l'avenir. Mon gouvernement n'épargne aucun effort pour contribuer à l'intégration économique progressive de l'Europe et prend une part active à la plupart des entreprises tentées à cette fin, notamment au plan de marché commun.

135. Sur le plan politique, la question de la réunification pacifique et démocratique de l'Allemagne, conformément aux vœux librement exprimés du peuple allemand, continue de retenir l'attention de tous. La tragédie d'une grande nation divisée contre sa volonté ne peut que peser lourdement sur l'atmosphère internationale.

136. Au cours de l'année écoulée, un autre sujet d'alarme est venu augmenter encore l'anxiété du peuple allemand: le sort et l'avenir de plus de 2 millions d'habitants de Berlin-Ouest. A un moment de l'histoire où l'autodétermination et la liberté gagnent constamment du terrain dans de vastes régions du monde, il est inconcevable que le libre arbitre de plus de 2 millions de Berlinoises puisse être mis en cause.

137. Nous devons également noter avec regret que la conférence de Genève convoquée à la suite d'une note adressée par l'Union soviétique aux parties intéressées n'ait pas encore donné de résultat constructif. Nous espérons que les négociations engagées aboutiront de façon à rendre possible l'application des principes que j'ai mentionnés à propos de l'Allemagne.

138. Je voudrais maintenant indiquer brièvement les vues de mon gouvernement sur la question vitale du désarmement, qui est à la base même de la paix et de la sécurité internationales. Les avantages qu'un peuple aussi attaché que le mien à la paix et au progrès pourrait retirer du désarmement sont évidents. Le désarmement effectué dans un climat de confiance et de sécurité permettrait au peuple turc de consacrer toutes ses ressources, sa main-d'œuvre et son énergie à atteindre le niveau supérieur de développement économique, social et culturel auquel il aspire. Un accord général dans ce sens rendrait certainement disponibles des ressources nouvelles importantes pour l'amélioration des conditions d'existence dans de nombreuses régions sous-développées du monde.

139. En outre, tout désarmement même partiel comportant les garanties voulues constituerait en soi un progrès important vers l'établissement de la paix en posant les premiers fondements de la confiance mutuelle. C'est la raison pour laquelle la République turque a, depuis sa fondation, participé activement à toute une série de conférences et de réunions consacrées à la cause du désarmement, tant dans le cadre de l'ancienne Société des Nations que dans celui de l'Organisation des Nations Unies. Pendant toute cette période, la politique de la Turquie a reposé sur la conviction qu'une paix durable ne

peut être établie que par la sécurité, et que la sécurité ne peut être assurée que par un désarmement général et contrôlé portant sur tous les types d'armes.

140. Le fait que la puissance destructrice des armes modernes surpasse tout ce qu'on pouvait imaginer il y a 20 ans rend plus impérieuse encore la nécessité de trouver une base solide pour le maintien d'une paix durable dans la confiance et la sécurité. Etant donné les problèmes actuels, la seule base solide de paix réside dans un accord de désarmement portant à la fois sur les armes nucléaires et sur les armes classiques et prévoyant un système de contrôle qui garantisse la sécurité de tous les pays, et leur permette ainsi de vivre et de prospérer dans un climat de confiance.

141. L'enjeu est si vital que toutes les propositions, de fond ou de procédure, exigent notre attention la plus minutieuse. Nous sommes saisis d'un certain nombre de propositions concrètes relatives au désarmement. Mon gouvernement fera de son mieux pour apporter une contribution constructive à toutes les délibérations qui porteront sur ces propositions. Notre attitude sera déterminée en fonction de trois éléments: premièrement, la mesure dans laquelle chaque proposition tient compte de la nécessité de créer un climat de confiance en prévoyant des étapes successives et définies; deuxièmement, le caractère approprié et efficace des mesures de contrôle envisagées pour chaque étape; troisièmement, l'existence de dispositions intéressant les armes classiques aussi bien que les armes nucléaires, de manière à assurer un désarmement équilibré. A notre avis, un accord général sur le désarmement qui s'inspirerait de ces principes et qui comporterait les garanties requises pour la sécurité pourrait aboutir à une paix solide et durable.

142. En ce qui concerne la tâche de l'Organisation dans le domaine du désarmement, nous appuyons sans réserve la résolution figurant dans le rapport de la Commission du désarmement [A/4209], par laquelle cette commission réaffirme que l'ultime responsabilité en matière de désarmement incombe à l'Organisation des Nations Unies en vertu de la Charte. D'autre part, nous avons noté avec satisfaction la décision prise à Genève, par quatre des membres permanents du Conseil de sécurité, de poursuivre les pourparlers sur le désarmement au sein d'un nouvel organe [voir DC/144].

143. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au nouveau Président de la Commission du désarmement, M. Padilla Nervo, du Mexique. Nous sommes sûrs qu'il s'acquittera de ses importantes fonctions avec le succès qui a marqué toutes ses activités antérieures à l'Organisation.

144. L'étude objective des événements internationaux que j'ai passés en revue au début de mon intervention indique malheureusement que le monde n'a pas encore atteint cet état de paix, de sécurité et de tranquillité auquel nous aspirons tous. Dans toutes les régions du globe, des pays pacifiques sont encore en butte à de fortes pressions et, dans ces conditions, la moindre concession ou le moindre relâchement de vigilance s'accompagne de pertes tragiques.

145. Cependant, nous assistons aussi à de nouvelles activités diplomatiques qui contribueront, nous l'espérons, à créer une atmosphère meilleure. Je fais allusion, bien entendu, à l'action du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, qui est en ce mo-

ment l'hôte des Etats-Unis. La Turquie est l'une des voisines de l'URSS. Il est donc tout naturel que la Turquie soit l'un des pays les plus désireux de voir s'établir une atmosphère de paix et de tranquillité entre l'Union soviétique et les Etats pacifiques.

146. Nous avons entendu les déclarations faites par le Président du Conseil des ministres de l'URSS devant cette assemblée [799^e séance], ainsi que celles qu'il a faites avant et après son passage parmi nous. Elles ont, à notre grande joie, jeté les bases d'un rapprochement éventuel et d'une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest. Il est hors de doute que l'humanité tout entière souhaite ardemment la fin du malaise et des angoisses qui pèsent sur elle depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Seuls des signes positifs et tangibles d'évolution nous permettront d'espérer que la paix et la sécurité succéderont à ce malaise qui afflige comme un cauchemar les nations éprises de paix.

147. La Turquie estime qu'au même titre que l'établissement de la paix et de la sécurité, le relâchement de la tension internationale dans une atmosphère de confiance représente un tout indivisible. C'est pourquoi il ne suffit pas de diminuer la tension dans des zones isolées; il faut le faire partout, de la Corée à la Norvège, faute de quoi on ne saurait espérer une véritable détente. Comme je l'ai déjà dit, aucun pays ne se réjouira plus que la Turquie de voir l'activité récente de l'Union soviétique assurer les conditions nécessaires à une telle amélioration des relations internationales.

148. Outre les importantes questions politiques inscrites à l'ordre du jour de la quatorzième session, une autre série de questions vitales retiendra l'attention éclairée de l'Assemblée. La lutte contre la misère, la maladie et l'analphabétisme exige des efforts suivis, à un rythme accéléré de la part de l'Organisation des Nations Unies, en liaison avec l'œuvre entreprise à l'échelon national ou régional.

149. Malgré l'action concertée menée dans le domaine de l'assistance technique et économique au cours des 10 dernières années, les pays sous-développés doivent encore faire face à de grandes difficultés dans leurs efforts pour élever leur niveau de vie et améliorer leur situation économique, technique et sociale. La recherche des moyens appropriés pour remédier à cet état de choses représente un objectif majeur de l'Organisation dans le domaine économique.

150. Les rapports publiés par le Secrétariat ainsi que les données statistiques fournies par les experts en la matière indiquent clairement que le présent niveau de l'assistance prêtée par les divers pays ou par des institutions internationales et le mouvement actuel des capitaux privés ne suffisent pas à assurer un progrès économique satisfaisant dans les pays sous-développés.

151. L'Organisation des Nations Unies a mis en œuvre un programme considérable d'assistance technique. La création du Fonds spécial est un pas très important dans une direction nouvelle. Les premiers projets approuvés par le Conseil d'administration sont déjà en voie d'exécution. Je voudrais mentionner spécialement, avec toute l'expression de ma gratitude, l'assistance fournie à l'Université technique du Moyen-Orient, à Ankara. Nous sommes sûrs que sous la direction éclairée de M. Paul G. Hoffmann, son directeur général, le Fonds spécial continuera de s'acquitter avec succès des tâches pour lesquelles il a été créé.

152. En ce qui concerne la coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies; les commissions régionales ont rendu jusqu'ici d'éminents services. Nous avons accueilli avec satisfaction, l'an dernier, la création de la Commission économique pour l'Afrique. Nous félicitons les pays d'Afrique du programme de travail étendu qu'ils ont déjà élaboré et nous leur souhaitons le plus grand succès.

153. Dans les diverses commissions, ma délégation n'épargnera aucun effort pour soutenir, en collaboration avec les autres délégations, toute proposition constructive visant à assurer de meilleures conditions de vie dans les régions sous-développées.

154. Pour terminer, je voudrais, au nom de mon gouvernement et du peuple turc, réitérer l'espoir que la quatorzième session de l'Assemblée générale servira la cause de la compréhension internationale. Nous sommes sûrs que sous la direction éclairée de notre président, il sera possible de progresser vers la solution de nombreux problèmes vitaux qui retiennent l'attention de l'opinion mondiale. Puissent nos efforts communs nous faire avancer dans la voie de la paix!

155. M. LUKANOV (Bulgarie) [traduit du russe]: La quatorzième session de l'Assemblée générale est une session historique, ne serait-ce que parce que, pour la première fois, le chef du Gouvernement soviétique a pris la parole. Les peuples voient en M. Khrouchtchev un champion inlassable de la paix dont l'histoire conservera éternellement le nom. Il a clairement exprimé les aspirations profondes de tous les hommes de bonne volonté, de toutes les mères, de tous les jeunes du monde: vivre mieux et travailler dans une atmosphère plus calme.

156. De fait, la quatorzième session s'est ouverte à un tournant du développement des relations internationales, à un moment où l'humanité est saisie d'un immense espoir, celui de voir enfin le terme de la guerre froide et le début d'une ère de compréhension mutuelle et de coexistence pacifique des Etats. Nous voudrions mettre en relief une circonstance particulièrement heureuse pour nos travaux actuels: l'ouverture de la présente session a coïncidé avec un événement qui représente le point culminant des efforts faits pour améliorer la situation internationale; je veux parler de la visite du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique aux Etats-Unis. Grâce à cet événement, et à la visite prochaine du Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, en URSS, qui coïncidera sans doute elle aussi avec les travaux de la quatorzième session, celle-ci s'ouvre dans des conditions exceptionnellement favorables et bénéficie de possibilités que n'avait eues aucune des sessions précédentes.

157. Il ne serait pas exagéré de dire qu'étant donné cet adoucissement, cette amélioration du climat international qui ont marqué l'ouverture de la présente session ordinaire, celle-ci pourrait être appelée "extraordinaire" si l'on considère les perspectives qui s'ouvrent devant elle. Permettez-moi d'exprimer la certitude que la quatorzième session de l'Assemblée générale sera extraordinaire également par les résultats auxquels elle aboutira en ce qui concerne l'application des dispositions de la Charte et la réalisation des vœux de tous les peuples.

158. Toutefois, l'expérience passée nous a appris que notre premier devoir, à la présente session, doit être de chercher à mettre fin aux tentatives de certaines délégations désireuses de faire de l'Organisation des

Nations Unies l'instrument d'une politique qui oppose les pays les uns aux autres. L'Organisation doit, d'une part, écarter tout ce qui pourrait gêner et freiner l'amélioration des relations internationales qui s'ébauche et, d'autre part, faire tous ses efforts pour consolider, élargir et approfondir les résultats acquis. Il serait étonnant qu'au moment même où les divers pays prennent des mesures décisives pour éliminer leurs divergences de vues et rapprocher leurs positions, l'on continue, à l'Organisation des Nations Unies, à examiner les problèmes d'un point de vue déjà ancien, selon de vieilles méthodes, avec cette courte vue qui, pendant de longues années, a condamné l'Organisation à l'impuissance.

159. A ce propos, il convient de regretter que les vestiges de la guerre froide se fassent encore sentir dans l'attitude de quelques délégations. N'est-ce pas une manifestation de l'esprit de la guerre froide que la décision récemment imposée au Conseil de sécurité d'envoyer au Laos un groupe chargé d'enquêter sur les accusations mensongères lancées par le gouvernement royal contre la République démocratique du Viet-Nam? Il est clair à présent, à en juger par les renseignements publiés dans la presse et par les rapports mêmes du groupe d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies, que celui-ci fait la chasse aux fantômes, c'est-à-dire que les réactionnaires du Laos et leurs protecteurs se sont permis de se moquer des Nations Unies.

160. Au cours de l'examen de la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, il y a quelques jours, une décision a été prise — autre produit de la guerre froide — qui est diamétralement opposée aux nouvelles tendances qui se font jour dans l'évolution des relations internationales. Notre délégation a déjà fait remarquer qu'en privant les Nations Unies de la coopération de cette force pacifique qu'est le grand peuple chinois, on porte préjudice aux activités de l'Organisation. L'absence de la République populaire de Chine a pour effet de freiner nos travaux. C'est pourquoi, en dépit de la décision imposée ici, nous ne saurions manquer d'exprimer une fois de plus notre profonde conviction que la question de la représentation de la Chine sera rapidement réglée, comme il se doit, conformément aux principes des Nations Unies et aux intérêts de la paix.

161. Il faut reconnaître que la question centrale, la question capitale inscrite à l'ordre du jour de la présente session est la proposition contenue dans la déclaration du Gouvernement soviétique relative à un désarmement général et complet [A/4219]. Une solution positive de cette question entraînerait le règlement rapide et facile de tous les problèmes complexes qui divisent aujourd'hui le monde. Rendre la guerre impossible, tel a été et tel demeure le problème primordial. Mais aujourd'hui il ne suffit plus de le reconnaître. Il faut prendre une décision.

162. En fait, la course aux armements a atteint des proportions extraordinaires. Le discours de M. Khrouchtchev à cette assemblée [799ème séance] et la déclaration du Gouvernement soviétique sur un désarmement général et complet esquissent de façon assez nette les risques que court l'humanité d'être entraînée dans une troisième guerre mondiale, la plus horrible de toutes. Permettez-moi d'en rester là. On reconnaît universellement aujourd'hui qu'il n'y a pas de temps à perdre. Tout le monde se rend compte de

la menace directe qui pèse sur le monde. Aussi convient-il de tirer les conclusions qui s'imposent de l'insuccès des pourparlers antérieurs sur le désarmement, de se mettre à rechercher une nouvelle voie menant au but poursuivi et de prendre de nouvelles mesures.

163. La proposition de l'Union soviétique faite dans le discours que M. Khrouchtchev a prononcé devant l'Assemblée générale offre précisément une issue ainsi que le moyen d'empêcher l'humanité de glisser vers une nouvelle guerre.

164. Il n'y a qu'une seule solution radicale: exclure la possibilité matérielle même de faire la guerre. Cela n'est possible que moyennant le désarmement complet et général, la destruction des armes et du matériel de guerre, ainsi que la cessation de la formation de cadres militaires. Tant qu'il y aura des armées, des forces de terre, de mer et de l'air, des armes nucléaires et des fusées, il ne pourra y avoir de garantie totale d'une paix durable.

165. Le Gouvernement bulgare appuie chaleureusement la proposition soviétique de désarmement général et complet. A la tête du Gouvernement de la République populaire de Bulgarie se trouvent des forces qui, depuis des dizaines d'années, ont pour principe et pour programme d'exiger un désarmement général ainsi que toutes les garanties nécessaires de paix.

166. La déclaration du Gouvernement de la République populaire de Bulgarie, publiée hier, dit notamment:

"Le Gouvernement bulgare appuie sans réserve le programme historique du Gouvernement soviétique pour un désarmement général et complet et estime que sa mise en œuvre en trois étapes au cours d'une période de quatre ans est tout à fait réalisable si les peuples et leurs gouvernements, en particulier ceux des grandes puissances, unissent leurs efforts." [A/C.1/818.]

167. En examinant la déclaration du Gouvernement soviétique, notre délégation constate qu'elle énumère en détail les résultats positifs qu'aurait un désarmement général. Il est impossible d'opposer des objections sérieuses aux arguments de la déclaration soviétique: ils sont irréfutables, car ils vont droit aux esprits et aux cœurs de tous les hommes de bonne volonté du monde.

168. La délégation bulgare exposera de façon plus détaillée sa position sur la proposition du Gouvernement soviétique lorsque la Première Commission examinera le point 70 (Désarmement général et complet). Je voudrais cependant formuler quelques remarques préliminaires sur l'attitude d'un certain nombre de personnalités de différents pays telle qu'elle s'est manifestée dans leurs déclarations et commentaires au sujet de la proposition soviétique.

169. On a dit, par exemple, que la proposition soviétique était "dénuée de réalisme", voire "utopique". Bien entendu, les personnes qui, avec une autorité feinte, émettent pareilles opinions ont de la peine à étayer leur thèse par des arguments raisonnables. Pourquoi la proposition soviétique de désarmement général serait-elle dénuée de réalisme? Est-ce que cette folie qu'est l'accumulation d'armements qui, tôt ou tard, conduira à la guerre, est à ce point naturelle et fatale pour l'humanité que certains ne peuvent imaginer une existence sans armées et sans bombes atomiques? Non, sans aucun doute. Au contraire,

l'immense majorité des peuples considère l'armement comme une calamité, comme un mal terrible, et ils cherchent les moyens d'y échapper. Ceux qui qualifient de "non réaliste" et d' "utopique" la proposition soviétique devraient se rappeler les paroles prononcées par M. Khrouchtchev lorsqu'il a dit que les armes étaient fabriquées par l'homme et que l'homme pouvait les détruire et les détruirait.

170. Dans les conditions actuelles, un désarmement général et complet est plus réaliste qu'un désarmement partiel en ce sens qu'une décision de désarmer complètement réduit, pour les Etats, le nombre des problèmes sur lesquels l'accord est le plus difficile et sur lesquels les représentants des marchands de canons font très facilement de l'obstruction à toutes les conférences de désarmement.

171. On sait qu'au cours des dernières années le désarmement se comprenait surtout comme une simple réduction partielle des armements et des forces armées. Lors des pourparlers sur le désarmement, on cherchait à conserver tel ou tel type d'arme après la conclusion d'un accord éventuel, c'est-à-dire que l'on entendait conserver la possibilité matérielle de faire la guerre. Pareil désarmement relatif ne peut diminuer la menace de guerre que dans une certaine mesure. Une telle réduction relative de la menace de guerre pouvait être satisfaisante au temps des armements de type classique. Mais aujourd'hui, personne n'est en mesure de dire quelle quantité d'armes modernes laissées entre les mains d'un Etat pourrait être considérée comme n'impliquant aucun danger pour les autres.

172. Il est parfaitement clair qu'en ce qui concerne les types d'armes modernes, il n'y a pas de critères à cet égard. Une menace demeurera une menace, qu'il y ait 20 ou 200 bombes atomiques ou à l'hydrogène. Ce n'est pas par hasard que les experts militaires prédisent qu'un jour viendra où un petit pays sera en mesure de menacer des pays plus grands. C'est précisément l'idée qu'une attaque d'un pays par un autre serait possible même après un désarmement partiel qui continue d'être une source de méfiance et de tension entre les participants aux négociations et qui a rendu très difficiles les discussions sur le désarmement. Comment pourrions-nous oublier combien de soupçons et d'accusations réciproques se sont accumulés au cours de ces discussions pour aboutir finalement à la situation actuelle?

173. De l'avis de ma délégation, c'est une autre conception qui est dénuée de réalisme: celle qui consiste à considérer que, dans les conditions actuelles, on peut effrayer les pays socialistes en menaçant d'utiliser la force contre eux; c'est manquer de réalisme que de penser que les questions internationales peuvent être résolues par la force des armes, qu'une guerre peut résoudre les problèmes gigantesques auxquels l'humanité doit faire face, par exemple le problème de la lutte contre la misère dont souffre la moitié de la population du globe, celui de l'amélioration du niveau de vie de millions et de millions de gens, et celui de la maîtrise des secrets de la nature pour le bien de toute l'humanité.

174. On a dit aussi que la proposition soviétique ne contenait rien de nouveau, qu'elle ne fait que maintenir les positions anciennes qui sont connues depuis fort longtemps. C'est là un argument très connu et très apprécié des avocats de la guerre froide. Voilà comment ils ont accueilli toutes les nouvelles propo-

sitions de l'Union soviétique, souvent même sans les avoir lues avec soin. Pour comprendre correctement le fond et la signification de la proposition soviétique, il est nécessaire de tenir compte des conditions historiques dans lesquelles elle a été présentée. Les conditions changent constamment et ce qui, il y a quelques années, se présentait d'une certaine manière, nous apparaît maintenant sous un jour entièrement différent. La proposition soviétique est nouvelle parce qu'elle est présentée à un moment où il a été prouvé que l'ancienne façon d'envisager le problème du désarmement ne peut permettre d'atteindre les résultats escomptés. Or, le temps presse. La proposition soviétique est nouvelle aussi parce qu'elle est faite par le pays qui a à sa disposition le matériel militaire le plus puissant, par le pays qui a envoyé une fusée sur la Lune. Que peut-il y avoir de plus nouveau que de voir précisément l'URSS proposer à tous les pays la dissolution de toutes les forces armées, la destruction de toutes les catégories d'armes, c'est-à-dire l'élimination de toute possibilité matérielle pour un pays de lancer une attaque contre un autre?

175. Au sujet de la proposition soviétique, on a recours à un autre argument encore, la question du contrôle, sur laquelle, dit-on, la proposition soviétique ne dirait que peu de choses. Mais n'avons-nous pas tous entendu M. Khrouchtchev prononcer ici même les mots suivants:

"Comme par le passé, nous préconisons un contrôle international rigoureux pour assurer le respect de l'accord de désarmement, lorsque cet accord sera conclu. Mais nous nous sommes toujours opposés à ce que le système de contrôle ne soit pas lié aux mesures de désarmement et à ce que les organes de contrôle deviennent des organes chargés essentiellement de recueillir des renseignements secrets alors qu'il n'y aurait en fait aucun désarmement." [799^e séance, par. 63.]

176. La déclaration du Gouvernement soviétique sur un désarmement général et complet contient notamment:

"Il est créé un organe de contrôle international composé de tous les Etats, chargé de veiller à ce que les mesures de désarmement général et complet soient exécutées dans les délais prescrits. Le personnel de l'organe de contrôle sera recruté sur une base internationale, compte tenu du principe d'une répartition géographique équitable.

"L'organe de contrôle international devra disposer de tous les moyens matériels nécessaires à la mise en oeuvre d'un contrôle rigoureux." [A/4219.]

177. Il est difficile de s'exprimer plus clairement. Le contrôle est nécessaire, c'est un fait. Mais le contrôle est nécessaire lorsqu'il y a quelque chose à contrôler. A qui le contrôle de ce qui n'est pas connu est-il indispensable? En outre, la méthode du contrôle est déterminée par ce qui en fait l'objet. Une chose est claire en tout cas: le noble but de la proposition soviétique mérite un examen consciencieux et, alors, même la question du contrôle sera résolue.

178. Dans sa proposition de désarmement, l'Union soviétique recommande en fait des mesures radicales visant à éliminer la guerre, ce qui a d'ailleurs toujours été la fin ultime de la politique étrangère de l'URSS et de tous les Etats socialistes. Néanmoins, ces mesures découlent aussi de la nature même de la menace de guerre, des possibilités d'une guerre dans les

conditions actuelles et des proportions du danger existant. Ce sont des mesures qui peuvent barrer la route au mal qui menace l'humanité. Toutes les autres mesures, y compris un désarmement partiel et limité, bien qu'elles soient en elles-mêmes acceptables parce qu'elles constituent un pas dans la voie du désarmement général et complet, sont néanmoins insuffisantes puisque subsiste la possibilité de déclencher une guerre qui, dans les circonstances actuelles, pourrait facilement se transformer en une catastrophe nucléaire.

179. Bien entendu, la mise en œuvre de ces mesures se heurtera à des difficultés, car il faudra résoudre des problèmes énormes et complexes d'ordre politique, économique et technique. Mais l'autre terme de l'alternative, la guerre, poserait-il à l'humanité des problèmes moins grands et moins difficiles? Il est temps par conséquent que chacun prenne nettement position. Le règlement du problème du désarmement intéresse de près tous les Etats, petits et grands, qui doivent donc tous aider à rechercher une issue.

180. La République populaire de Bulgarie a toujours attaché la plus haute importance aux problèmes internationaux dont dépendent le maintien et le renforcement de la paix. C'est pourquoi, convaincus que la solution du problème du désarmement est la question la plus importante qui se pose à tout pays pacifique et à l'Organisation des Nations Unies, nous accueillons avec satisfaction et appuyons sans réserve la proposition du Gouvernement soviétique sur un désarmement général et complet. Nous sommes profondément persuadés que seule la voie indiquée par l'URSS peut permettre de mettre fin à jamais à la menace de guerre, de même que nous croyons qu'un désarmement général et complet créera des conditions nouvelles favorables au développement rapide, matériel et culturel de tous les peuples, dans lesquelles il sera plus facile de régler tous les différends internationaux présents et à venir.

181. Nous ne voulons pas croire que les gouvernants de certains Etats puissent penser sérieusement que l'humanité aura peut-être à faire la guerre avec des armes antédiluviennes alors qu'il ne restera plus trace sur terre des armes et des forces armées modernes. Sans doute y a-t-il des hommes incapables de raisonner autrement qu'en fonction de la guerre. On peut leur répondre que la société humaine n'est pas une bande de loups et que la guerre disparaîtra en tant que phénomène social dès qu'on ne disposera plus de moyens de la faire. Quoi qu'il en soit, on devrait dire: nous désirons tous reléguer la guerre aux archives de l'histoire et il faut donc trouver le moyen d'accomplir cet exploit humanitaire, quelles que soient les difficultés. On ne cède pas devant les difficultés, on les surmonte.

182. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et du Comité des Dix, notre pays ne ménagera aucun effort pour contribuer à la solution du problème du désarmement.

183. Tout en étant partisan des solutions les plus radicales au problème du désarmement, le Gouvernement bulgare accueille favorablement toute mesure propre à nous rapprocher du règlement du problème essentiel: assurer la paix. A cet égard, notre pays estime qu'il faut rechercher plus résolument un accord sur des mesures qui ne souffrent aucun retard. Au nombre de ces mesures, citons: la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène,

l'arrêt de l'exportation de ces engins, la création de zones exemptes d'armes atomiques, la suppression des bases militaires en territoire étranger et la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats membres de l'OTAN et les Etats signataires du Traité de Varsovie. Il est grand temps de mener à bon terme, au plus tôt, les négociations de Genève et la conclusion d'un accord entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sur la cessation des explosions expérimentales d'armes atomiques et nucléaires. Je me permettrai de demander en passant aux partisans d'un contrôle pour l'amour du contrôle s'ils ne trouvent pas un démenti à leur thèse dans le fait qu'à l'heure actuelle on ne procède à aucune explosion nucléaire alors qu'il n'existe aucun contrôle mais seulement des déclarations des gouvernements intéressés.

184. Notre délégation estime également qu'une des mesures les plus nécessaires à prendre dans le domaine du désarmement est d'interdire l'exportation des armes atomiques et nucléaires des pays producteurs à destination d'autres pays.

185. Ce problème est directement lié à la proposition tendant à créer des zones exemptes d'armes atomiques et de fusées. La politique qui consiste à créer des bases atomiques et des rampes de lancement de fusées dans le plus grand nombre possible de pays suscite à juste titre l'inquiétude des peuples. Comme les autres peuples de la péninsule des Balkans, le peuple bulgare ne saurait demeurer indifférent devant le fait qu'à proximité de ses frontières on projette de construire ou l'on construit des rampes de lancement. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie, soucieux des intérêts vitaux et de la sécurité de son peuple, continue de penser qu'il est de son devoir d'attirer l'attention des gouvernements des pays voisins et limitrophes sur le grave danger que présente l'établissement de rampes de lancement sur leur territoire.

186. Nous ne saurions partager les vues de ceux qui nous disent qu'il s'agit là d'une ingérence dans leurs affaires intérieures. Le bruit des armes sur le seuil du voisin, à plus forte raison lorsque ce sont des armes atomiques et des fusées, ne constitue pas en soi un acte particulièrement amical et l'on ne peut demander au voisin d'affecter d'ignorer qu'il est visé. N'est-il pas absurde d'affirmer que l'établissement de bases atomiques et de rampes de lancement de fusées d'origine américaine dans les Balkans et dans la région de l'Adriatique répond aux intérêts de la "défense" des pays où elles sont installées, alors que c'est le haut commandement d'un pays situé à des milliers de kilomètres qui en dispose, pays dont les chefs politiques et militaires ne dissimulent nullement leur attitude hostile à l'égard des Etats dont le régime socialiste leur déplaît? Ces armes ne peuvent donc, de toute évidence, être employées qu'à des fins qui ne sont pas défensives, pour mener à bien les noirs desseins formés contre les pays du camp socialiste. Il n'y a sans aucun doute qu'une seule réponse à toutes ces questions: ce ne sont pas les intérêts des pays et des peuples sur le territoire desquels sont établies les bases atomiques et les rampes de lancement américaines qui dictent de telles mesures: bien au contraire, les intérêts vitaux de ces peuples exigent que ces armes de mort soient enlevées de leur territoire, le plus loin et le plus rapidement possible.

187. Enfin, nous considérons comme une mesure urgente la proposition relative à la conclusion d'un

pacte de non-agression entre les Etats Membres de l'OTAN et les Etats signataires du Traité de Varsovie. Un tel pacte apporterait le calme dans une région où les forces armées des deux puissants groupements militaires se font face.

188. On rappelle souvent que la confiance n'existe plus dans le monde, notamment entre anciens alliés de la guerre contre le fascisme hitlérien. Les adversaires du désarmement ont également recours à cet argument. "La confiance d'abord, le désarmement ensuite", disent beaucoup d'entre eux, qui ne pourraient montrer comment rétablir la confiance tout en faisant la course aux armements. La confiance renaîtra lorsque les Etats auront la certitude d'être à l'abri de toute attaque, surtout d'une attaque par surprise, pour la simple raison qu'il n'existera plus d'instrument d'agression. En d'autres termes, le désarmement aidera à rétablir la confiance perdue.

189. Mais il est d'autres problèmes dont l'heureuse solution favoriserait le rétablissement de la confiance. Je me permettrai d'en évoquer quelques-uns. Pourquoi, dès la présente session, l'Assemblée générale ne recommanderait-elle pas aux grandes puissances de consacrer une partie de leur budget militaire à l'assistance aux pays sous-développés?

190. En ma qualité de représentant d'un pays qui, il n'y a pas si longtemps encore, était fort arriéré sur le plan économique, je connais la valeur de l'aide amicale que nous ont apportée l'Union soviétique et d'autres Etats socialistes et grâce à laquelle le travail du peuple bulgare est aujourd'hui généreusement récompensé. Nous comprenons donc sans peine l'inquiétude des représentants de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui, en dépit d'immenses ressources naturelles, n'ont pu encore rattraper leur retard économique et ont un besoin aigu d'une aide exempte de toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Ainsi, les efforts que font les pays de l'Amérique latine pour libérer leur économie de la domination démesurée du capital étranger ont la sympathie générale. Bien des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui, récemment encore, étaient des pays dépendants ou semi-dépendants, mobilisent leurs ressources intérieures en vue d'élever leur niveau de vie.

191. On connaît les plans d'industrialisation de l'Inde, la création d'une économie nationale indépendante en Indonésie et dans d'autres pays. De même, les plans et les mesures du président Kubitschek visant à la mise en valeur intensive des immenses richesses naturelles du Brésil retiennent l'attention. On se demande pourquoi on ne fournirait pas à ces pays une aide désintéressée, sous forme de crédits prélevés sur les budgets militaires. Pourquoi, enfin, ne pas régler, dès cette session, la question de la coopération scientifique et technique universelle?

192. Au stade actuel du développement des forces de production et des relations économiques, la coopération scientifique et technique est appelée à devenir l'un des domaines les plus importants de la coopération économique pacifique entre tous les pays. L'heure est venue pour l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures concrètes pour favoriser cette coopération en même temps que l'aide technique aux pays économiquement peu développés. De même, pourquoi ne pas inviter tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies à mettre fin au système des mesures

discriminatoires en matière de commerce international? La solution de ces questions et des problèmes analogues, la coopération à cet effet des Etats petits et grands, l'action commune des anciens pays coloniaux et dépendants, des pays socialistes et capitalistes: voilà, en partie seulement, le programme concret qui permettra de rétablir progressivement la confiance dans un monde aux régimes politiques et sociaux si différents.

193. Permettez-moi d'évoquer brièvement la politique étrangère de mon gouvernement, dans la mesure où elle porte sur les problèmes que nous examinons. En tant qu'Etat européen, la Bulgarie est intéressée au maintien de la paix en Europe, car elle se souvient que les deux conflits mondiaux ont commencé sur ce continent. Mais elle se souvient également que c'est le militarisme allemand qui a déclenché la première comme la seconde guerre mondiale. Pour éviter un troisième conflit, on avait décidé d'en finir avec le militarisme allemand. Or il a ressuscité avec l'aide des puissances occidentales. Que faire maintenant?

194. Les Etats de l'Europe orientale ont, il est vrai, assuré leur sécurité grâce au Traité de Varsovie. Ils ont ainsi la garantie que le militarisme allemand serait détruit à jamais au cas où il se lancerait de nouveau dans des aventures militaires. Mais cela n'est pas une garantie complète de paix.

195. C'est pourquoi nous appuyons la proposition réaliste tendant à conclure un traité de paix avec les deux Etats allemands, ainsi que celle qui vise à faire de Berlin-Ouest une ville libre. L'histoire allemande compte de nombreuses villes libres et il n'a jamais été porté atteinte à leur statut. A plus forte raison, on ne saurait penser que le statut d'un Berlin-Ouest libre puisse être violé, étant donné qu'il bénéficiera, en premier lieu, de la garantie de l'Etat sur le territoire duquel la ville est située, à savoir la République démocratique allemande, en même temps que de celle des grandes puissances et, comme on le propose, de celle de l'Organisation des Nations Unies, sous une forme ou sous une autre. Plus de 2 millions d'Allemands de Berlin-Ouest, au sujet desquels les dirigeants occidentaux expriment leur préoccupation, vivront comme ils l'entendent, tandis qu'un corps étranger, fait au surplus de fauteurs de guerre et de provocateurs, disparaîtra de la République démocratique allemande. La paix y gagnera.

196. La République populaire de Bulgarie est particulièrement intéressée au maintien de la paix dans les Balkans, où ces conditions sont à l'heure actuelle extrêmement favorables du fait que la plupart des Etats balkaniques ont adopté le régime socialiste.

197. Quelles que soient les questions encore en suspens, nous ne souhaitons pas qu'elles soient réglées par la force. Dans la déclaration du Gouvernement bulgare, en date du 24 septembre 1959, que j'ai mentionnée tout à l'heure, il est dit:

"Fidèle à sa politique de paix, le Gouvernement bulgare a pris de nombreuses mesures en vue d'améliorer ses relations avec les pays non socialistes des Balkans et de renforcer la paix dans cette région. Il a proposé la conclusion de traités collectifs ou bilatéraux entre les pays balkaniques.

"Récemment, notre pays a proposé la conclusion d'un pacte de non-agression entre la République populaire de Bulgarie et le Royaume de Grèce. Nous

avons par deux fois réduit nos forces armées, donnant ainsi une nouvelle expression concrète de notre politique de paix. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie et le peuple bulgare ont donné leur adhésion unanime à la proposition du Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Khrouchtchev, relative à la création dans les Balkans et dans l'Adriatique d'une zone exempte d'armes atomiques et de fusées parce que cette proposition sert la cause de la paix. La proposition relative à une rencontre des dirigeants des Etats balkaniques a le même objet. Si ces mesures sont mises à exécution, elles ouvriront la voie à de nouveaux accords entre les pays balkaniques et elles fourniront de nouvelles possibilités de transformer les Balkans en une zone de paix." [A/C.1/818.]

198. Nous espérons que, malgré les difficultés existantes, les gouvernements balkaniques qui ne l'ont pas encore fait adopteront enfin toutes ces propositions. Georgi Dimitrov, fils éminent du peuple bulgare, a dit:

"Les peuples, la classe ouvrière, les paysans, tous les progressistes du monde veulent la paix, une paix durable, une paix démocratique; ils désirent la fraternité entre les peuples, et non l'agression ni une nouvelle guerre mondiale."

199. La délégation bulgare, d'ordre de son gouvernement et conformément à la politique de paix de la République populaire de Bulgarie et aux aspirations pacifiques du peuple bulgare, appuiera toutes les initiatives et propositions tendant à résoudre les autres questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

200. Notre délégation est fermement convaincue que cette quatorzième session, qui s'est ouverte dans des conditions exceptionnellement favorables — lesquelles nous l'espérons, continueront à prévaloir — et à laquelle ce grand ami de la paix, M. Khrouchtchev, a fait une proposition visant à mettre fin à la guerre, satisfera les désirs des peuples et apportera sa contribution à la lutte décisive pour le désarmement, pour le renforcement de la paix dans le monde entier et pour le relèvement de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

M. Brucan (Roumanie), vice-président, prend la présidence.

201. M. LUNS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Je suis heureux de pouvoir profiter de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à l'Assemblée pour féliciter M. Belaúnde de son élection à la plus haute fonction de l'Organisation des Nations Unies. Comme de nombreux représentants ici présents, j'ai eu le privilège d'écouter et d'observer M. Belaúnde pendant des années. Je suis fermement convaincu que ses discours et ses actes le désignent particulièrement pour présider l'assemblée des nations du monde. Nos vœux les plus cordiaux l'accompagnent.

202. La discussion générale annuelle est une occasion propice, pour un ministre des affaires étrangères, de mentionner quelques aspects des vues de son pays sur certains problèmes qui intéressent le monde et, par conséquent, l'Organisation des Nations Unies; en d'autres termes, de présenter son passeport politique.

203. L'une des caractéristiques les plus importantes de la politique actuelle des Pays-Bas est leur participation à une grande entreprise qui doit assurer l'unité dans la variété et l'alignement économique dans la

diversification. Je veux parler, évidemment, de la Communauté économique européenne, connue également sous le nom de Marché commun européen. Le Marché commun n'est pas un phénomène isolé; c'est l'aboutissement de 10 ans d'efforts d'après guerre vers une intégration économique des pays d'Europe. Notre union économique et douanière, le Benelux, conçu pendant la seconde guerre mondiale et inauguré le 1er janvier 1948, a été le premier des essais de ce genre. L'Organisation européenne de coopération économique, créée pour répondre à l'initiative inoubliable du général Marshall, a donné une impulsion puissante au commerce et aux paiements européens, et elle a remplacé un réseau incommode d'accords bilatéraux par un système multilatéral qui fonctionne sans heurt. L'une des branches de ce système est devenue maintenant l'Accord monétaire européen, qui permet une convertibilité automatique des devises entre les pays participants.

204. Mon gouvernement considère la Communauté économique européenne, ainsi que l'Euratom et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, comme les mécanismes qui nous conduiront vers une unité européenne toujours plus grande. Le commerce entre les six pays s'est considérablement accru depuis le début de l'année. Au cours de l'année 1960, une nouvelle réduction des tarifs douaniers sera effectuée dans la Communauté. Cette mesure doit stimuler encore davantage le libre développement des ressources puissantes de l'Europe occidentale. C'est en raison de ces convictions que nous continuerons à contribuer au renforcement de ces communautés.

205. En outre, mon gouvernement a l'intention de faire de son mieux pour favoriser l'établissement d'une association économique européenne plus vaste entre les pays du Marché commun et la zone de libre-échange que sept autres puissances européennes se proposent de créer. Nous espérons, en particulier, que cette deuxième série de réductions des droits de douane en 1960 s'appliquera également aux autres membres de l'Organisation européenne de coopération économique, car nous sommes profondément convaincus que, si c'est l'unité que nous recherchons, il faut éviter tout ce qui peut avoir l'apparence d'une scission entre les deux groupes de pays.

206. A notre avis, il n'est pas douteux que le flambeau de la renaissance de l'Europe occidentale pourra, grâce à la création d'une unité économique libre et forte, verser une lumière bienfaisante sur la scène économique mondiale. Non seulement nous retirerons, nous autres Européens, un grand avantage de cette entreprise hardie, mais d'autres en bénéficieront également, surtout, croyons-nous, les pays dont l'économie repose sur l'exportation de matières premières. Nous notons avec satisfaction que nos réalisations ont suscité de l'intérêt en Amérique latine et que la notion de marché commun et d'union des paiements fait son chemin dans cette partie du monde.

207. Dans ce domaine et dans d'autres, la politique des Pays-Bas est fondée sur le principe essentiel de la liberté. Je n'ai pas besoin de souligner que la notion de liberté est devenue, en vertu d'une longue tradition, un trait naturel de la pensée politique néerlandaise. Permettre le libre déplacement des biens, des personnes, des services et des capitaux constitue, à notre avis, le meilleur moyen de développer le commerce mondial; c'est aussi une façon de stimuler la compréhension et la bonne volonté internationales.

Depuis l'époque de Grotius, nous avons toujours été en faveur de la liberté des mers et nous avons l'intention de maintenir cette position lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui doit se réunir prochainement.

208. Nous espérons également que la notion de liberté prévaudra en matière d'aviation internationale. Il est regrettable que l'application de politiques et de pratiques restrictives continue à limiter la libre utilisation de l'espace aérien. Je saisis donc cette occasion pour plaider, devant cette grande assemblée mondiale, en faveur de la liberté de l'espace aérien, seul principe sain et pratique qui devrait régir le système des transports internationaux modernes.

209. Bien que j'aie mentionné d'abord ces deux exemples d'application économique du principe de la liberté, je n'ai nullement l'intention de dire qu'ils sont les plus importants. Au contraire, l'essence de la notion de liberté est la liberté de conscience et de pensée. C'est ce genre de liberté que nous devons honorer et défendre, que ce soit dans notre propre pays ou en tout autre lieu où elle est menacée, comme ce peut être le cas à Berlin.

210. Partout où la liberté est en danger, c'est notre liberté à tous qui est en jeu. Les récents événements d'Asie ont profondément affligé mon peuple et mon gouvernement. Nous savons, sur la foi de l'autorité religieuse la plus haute du Tibet, que le peuple de ce pays, épris de liberté, a été brutalement opprimé par une grande et puissante nation. De tels méfaits ne sont pas nouveaux. L'histoire nous offre d'innombrables exemples d'asservissement et de conquête par la force. Mais nous avons espéré que notre monde d'après guerre, qui tient en honneur de nouvelles conceptions de conduite internationale, n'aurait pas été le théâtre d'un autre acte de violence. Il serait regrettable que l'Organisation des Nations Unies se désintéresse des événements du Tibet. Au cours des 14 dernières années nous avons, en effet, été invités par de nombreux représentants ici présents à protester contre ces violations moins graves.

211. Ce thème central de la liberté m'amène logiquement à aborder une autre question importante pour les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Des restrictions unilatérales ont été récemment imposées à la liberté de navigation dans le canal de Suez, où, contrairement aux principes de la Convention de Constantinople de 1888 et à l'objectif reconnu des Nations Unies, des navires et des cargaisons ont été bloqués par une nation. Je voudrais réaffirmer, comme d'autres orateurs l'ont fait au cours de cette discussion générale, que tous les pays devraient avoir le droit d'utiliser librement le canal de Suez sans aucune discrimination, pour quelque raison que ce soit.

212. Si cette infraction à la liberté nous afflige, il est encourageant de noter, en revanche, que, dans une autre région du monde, les chances d'apporter une solution satisfaisante à un conflit de longue date semblent s'être accrues. Je partage les vues exposées ici par plusieurs de mes collègues, notamment par M. Herter [797^{ème} séance] et M. Selwyn Lloyd [798^{ème} séance] sur la déclaration faite le 16 septembre 1959 par le Président de la République française. La politique généreuse annoncée par le général de Gaulle permettra aux habitants de l'Algérie de se prononcer en toute liberté sur leur futur statut politique. Ma délégation espère que ces plans aux consé-

quences lointaines auront pour effet de faire régner la paix et la coopération dans un pays où la violence et la discorde entravaient le progrès.

213. La situation du Royaume des Pays-Bas dans le monde est caractérisée également par un système, peut-être unique, d'égalité complète entre les trois parties constituantes: les Pays-Bas, le Surinam et les Antilles néerlandaises. Nous nous efforçons de gérer en commun les affaires du Royaume, chaque partie restant responsable de ses propres affaires intérieures. Deux de ces trois partenaires sont situés dans l'hémisphère occidental. Il se peut que le fait d'appartenir à deux continents, allié à nos efforts traditionnels en vue d'établir des contacts économiques et culturels avec les autres peuples, ait contribué à la formation de notre conscience internationale et explique, en partie, la préférence qu'ont les Pays-Bas pour la solution multilatérale des problèmes politiques, économiques et autres.

214. Chacun sait que l'Organisation des Nations Unies participe de plus en plus à l'évolution économique et sociale qui s'opère dans le monde. L'Organisation s'occupe maintenant de toute la gamme des problèmes économiques, financiers et sociaux. Cette expansion en surface s'est accompagnée récemment de nouveaux efforts en profondeur.

215. Un des efforts qui ont été faits pour approfondir ces problèmes a eu pour résultat que le Conseil économique et social, le Secrétariat et les institutions spécialisées ont entrepris conjointement d'établir un programme de travail soigneusement coordonné pour la période 1959-1964. Lorsque nous disposerons de ce programme, nous saurons vers où nous voulons que l'Organisation se dirige. De même, lorsque nous nous efforçons de prévoir la direction probable du développement économique mondial, et si nous voulons suivre une politique économique internationale qui soit efficace et rationnelle, nous devons veiller à ce que les données nécessaires soient disponibles et à ce que le cadre institutionnel requis pour mettre en œuvre cette politique internationale soit approprié. En ce qui concerne les institutions, j'ai souvent, avec d'autres, préconisé pour l'Organisation des Nations Unies, et en particulier pour le Conseil économique et social, un rôle plus actif en matière de politique générale. Je suis heureux de constater que le Secrétaire général, qui a appuyé cette thèse à la vingt-huitième session du Conseil économique et social [1068^{ème} séance], a de nouveau consacré un certain nombre d'observations très intéressantes à cette question. Je voudrais le féliciter des réflexions subtiles, nuancées et stimulantes qu'il a consacrées à ce sujet ainsi qu'à d'autres touchant à l'Organisation et à ses propres fonctions. J'ai lu l'introduction à son rapport annuel [A/4132/Add.1] avec un intérêt tout particulier et je suis certain que mon pays sera heureux de le suivre sur la grande voie qu'il a ainsi tracée.

216. Si l'intérêt accru pour la politique économique internationale est un des aspects prédominants des activités récentes de l'Organisation des Nations Unies, un autre de ces aspects est, sans aucun doute, ce que le Secrétaire général a appelé l'élargissement de l'aide internationale. La création et les premières opérations du Fonds spécial entrent dans le cadre de cet élargissement. Le Directeur général, M. Paul G. Hoffman, et son personnel méritent de grands éloges pour la manière efficace et énergique dont ils ont lancé les activités du Fonds spécial. Déjà, il est plus

que certain que l'importance des projets dignes d'être entrepris dépasse de beaucoup celle des ressources dont dispose actuellement le Fonds spécial. En raison du niveau décevant des contributions au Fonds spécial en 1959, il s'est trouvé que la contribution des Pays-Bas, calculée en tenant compte que 100 millions de dollars au total seraient mis à la disposition de cet organisme et du Programme élargi d'assistance technique, a été, cette année-là, la deuxième en importance. Il est donc encourageant que mes collègues du Royaume-Uni et de l'Italie aient annoncé que les contributions de leur gouvernement au Fonds spécial et au Programme élargi seraient considérablement augmentées pour 1960. Si de nombreux pays suivaient cet exemple, l'objectif initial de 100 millions de dollars devrait être atteint.

217. Aux organisations existantes, il s'ajoutera peut-être bientôt un fonds d'équipement des Nations Unies. Nous espérons que la création, qui a été proposée, d'une association internationale pour le développement constituera un pas important vers la mise en œuvre des principes fondamentaux dont s'inspirerait un fonds d'équipement tel qu'il a été envisagé à l'Organisation des Nations Unies pendant de nombreuses années. Quelle que soit la forme précise que prendra cette association internationale pour l'équipement, il va de soi qu'il devrait y avoir une coopération étroite entre le nouvel organisme et ceux qui sont responsables de l'exécution des programmes existants que l'Organisation a mis en œuvre pour le développement économique des pays insuffisamment développés.

218. Quand on disposera de ressources accrues destinées à faire face à un plus grand nombre de besoins des pays insuffisamment développés en matière de financement sur le plan extérieur et sur le plan intérieur, leur développement ne devra probablement plus attendre bien longtemps pour connaître son premier essor important.

219. Le Gouvernement des Pays-Bas a fréquemment exprimé sa conviction que la cause du développement économique des pays insuffisamment développés est d'importance égale à celle du maintien de la paix. A mesure que le niveau de vie s'élève et atteint une cote comparable dans les divers pays, les tensions internes et externes tendent à diminuer. L'histoire de notre pays est là pour le prouver, et ses leçons ont été retenues depuis longtemps. Il y a plus d'un siècle, notre gouvernement a créé un Service de vulgarisation agricole chargé d'introduire dans les fermes les techniques les plus modernes. C'est peut-être là un des premiers efforts conscients faits par un gouvernement pour élever le niveau de vie grâce à une assistance technique conçue de manière systématique; et, actuellement, notre vaste "plan Delta", grâce auquel nous espérons remporter une victoire définitive sur les forces destructrices de la mer, est notre plus récente et, probablement, notre plus grande entreprise en matière de développement économique intérieur.

220. Si l'on veut que les pays développés se comportent conformément aux principes qui sont de mise au milieu du XXème siècle en ce qui concerne l'assistance et le partage des ressources, il faut aussi que les pays sous-développés s'efforcent d'observer certaines règles de conduite fondamentales. La saisie illégale des biens de nos citoyens et d'autres mesures discriminatoires dirigées contre eux n'ont heureusement pas pu freiner le progrès et l'expansion économiques aux Pays-Bas, pas plus qu'ils n'ont modifié

notre attitude à l'égard du problème du développement économique. Mais je dois dire que le désir des pays développés de poursuivre cette politique serait mis à moins grande épreuve si l'on ne voyait en aucun cas saper de façon unilatérale ce que nous nous efforçons de construire tous ensemble.

221. Je voudrais conclure ma déclaration par quelques observations sur le désarmement. Mon gouvernement salue la création du nouveau Comité des Dix et nous lui souhaitons une année féconde de négociations et de résultats rapides. Comme je n'estime pas, d'une manière générale, que le principe de la parité soit véritablement conforme aux principes fondamentaux et aux conceptions des Nations Unies, nous avons eu certaines hésitations quant à la composition de ce comité. Ce qui, finalement, l'a rendu acceptable pour nous, c'est qu'il ne s'agit pas d'un organe des Nations Unies — et que, par conséquent, sa composition ne peut constituer un précédent pour l'Organisation — et, d'autre part, que cet organe reste lié à l'Organisation, celle-ci ayant été reconnue comme intéressée au premier chef en ce qui concerne le désarmement.

222. Comme d'autres représentants, j'ai attendu avec impatience les nouvelles propositions annoncées par le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique [799ème séance], que nous avons eu le privilège de voir à cette tribune. On ne peut, à mon avis, évaluer toute leur portée sans de plus amples éclaircissements de la part de l'Union soviétique. Il faut espérer qu'ils nous seront bientôt fournis et qu'ils rendront possibles de réels progrès.

223. En participant aux travaux de cette assemblée, la délégation des Pays-Bas s'efforcera de faire son devoir.

"C'est grâce au travail qui se fait aujourd'hui même à l'Organisation, et pour elle, que l'on pourra jeter les bases de formes de coopération internationale sans cesse améliorées et d'un ordre juridique international pour lequel le monde n'est pas encore prêt."
[A/4132/Add.1, p. 2.]

Je viens de citer l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général. Je ne pense pas que l'on puisse mieux rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies et à son plus haut serviteur en citant les propres paroles de ce dernier.

224. Comme lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale, je conclus en demandant à Dieu de permettre que les travaux de l'Organisation des Nations Unies se traduisent à l'avantage de l'humanité.

M. Belaúnde (Pérou) reprend la présidence.

225. M. ORTIZ MARTIN (Costa-Rica) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, le vote massif qui vous a porté à la présidence de l'Assemblée générale, est significatif. C'est comme si tous les pays du monde avaient envoyé des lauriers pour vous en tresser une couronne, en récompense d'une vie tout entière consacrée au maintien de la paix entre les nations par le respect des normes du droit international. Ma délégation se réjouit de cet acte de justice universel et vous adresse ses plus chaleureuses félicitations et ses meilleurs vœux de succès.

226. Chaque délégation, en passant en revue les grands problèmes qui se posent dans le monde, met l'accent sur ceux qui l'intéressent directement. Le Costa-Rica est un petit pays, rangé parmi les pays

économiquement sous-développés, malgré ses traditions civiques et son désir constant de progresser toujours davantage dans le domaine de l'éducation. Aussi, sans méconnaître l'importance des grands problèmes qui assiègent le monde, m'en tiendrai-je autant que possible aux questions économiques que nous avons étudiées, tant à l'Organisation des Nations Unies, comme membre du Conseil économique et social, qu'en dehors, par notre participation aux organes continentaux et régionaux qui cherchent à favoriser l'expansion économique des pays de l'Amérique latine.

227. Les grands problèmes internationaux qui touchent à la paix nous intéressent tous parce qu'une rupture de la paix nous entraînerait dans une catastrophe, par l'emploi d'armes atomiques dont la puissance de destruction ne connaît ni limites ni frontières. Bien plus, petits pays, nous courons le risque de servir de champ d'expérience pour ces engins de mort. Si tous les peuples du monde sont destinés à périr, ils ont tous le même droit de se faire entendre et respecter dans le grand débat sur la paix. Il ne faut pas oublier que les petites nations américaines ne vivent pas isolément, mais bien en tant que parties d'un continent qui compte des millions d'habitants, qui possède d'immenses ressources latentes et d'extraordinaires réserves, qu'elles ont toujours, depuis l'époque même où elles sont devenues indépendantes, prodiguées au monde sans compter, offrant leurs champs fertiles à tous les hommes qui, las des haines et des rancunes, venaient avec un esprit neuf chercher une vie nouvelle sur notre généreuse terre américaine. Nous réaffirmons donc notre droit, non pas d'être informés des solutions apportées aux grands problèmes internationaux, mais bien d'être consultés à leur sujet.

228. La défense des petites nations est inhérente au respect du droit. Cette égalité juridique est fondamentale et provient de ce que la loi s'applique à tous, parce qu'elle est sage et juste. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour que les décisions de l'Assemblée générale ou des conseils — notamment du Conseil de sécurité à qui il incombe de maintenir la paix — soient respectées. Si tous les Etats Membres, et surtout les pays économiquement sous-développés, donnent l'exemple au monde en se conformant aux décisions de l'Organisation, ils renforceront leur position morale et acquerront une autorité indiscutée auprès des pays économiquement puissants, dont dépendent les destinées du monde. Aussi ne devons-nous pas mettre en doute les principes consacrés après de longues luttes, et qui sont l'apanage des grands comme des petits pays. Le principe de la liberté des mers et celui de la neutralité des canaux doivent être réaffirmés aujourd'hui, comme ils devront l'être dans l'avenir. Mais cela ne signifie pas que nous devions, parce que des problèmes politiques concernant ces principes juridiques se posent dans une partie quelconque du monde, prendre parti pour les uns ou les autres.

229. Notre Amérique latine a connu une période troublée. Le Costa-Rica, qui a été mêlé à des conflits parce que, sur son sol, des insurrections ont été organisées contre un pays voisin, a adopté dans ces circonstances difficiles l'attitude suivante: respect des traités et exécution des obligations internationales de neutralité; application des décisions de la cinquième Conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains, tenue à Santiago

(Chili), application qui nécessite l'action collective des démocraties, la mise en œuvre du principe de la non-intervention, la défense et le respect des droits de l'homme et de la sécurité économique de l'individu. Quant à notre attitude et à nos désirs à l'égard des gouvernements de nos peuples frères, je préfère n'en pas chercher la justification par des paroles, si éloquentes qu'elles soient, et m'en tenir aux faits, qui parlent d'eux-mêmes. Mon pays a vécu dans la liberté et le respect des principes démocratiques. La revue *Time*, dans son numéro du 21 avril 1959, y a vu "une démocratie rurale qui réjouirait le cœur de Jefferson". Conformément à notre constitution, nous n'avons pas d'armée et ce trait montre que nous ne nourrissons de revendications territoriales à l'égard d'aucun pays et que nous sommes sûrs de ne donner à aucune nation de raisons de nous attaquer. Les sommes que nous consacrerions à la construction de casernes, nous les consacrons à la construction d'écoles et nous ne voulons pas de caste militaire qui soutienne des dictateurs. Nos soldats, ce sont les maîtres d'écoles, et nos armes, les articles du code. Il est bon que l'on sache que le Président de la République actuel peut gouverner le pays avec une Assemblée législative dont la majorité lui est opposée, parce qu'il trouve le soutien nécessaire dans notre respect de la loi et nos institutions démocratiques. Il ne faut donc pas nous demander, à nous qui chérissons notre liberté, quel régime nous souhaiterions pour nos peuples frères d'Amérique latine.

230. Le Costa-Rica est membre du Conseil économique et social, où nous nous sommes attaqués courageusement aux problèmes économiques. Nous avons été heureux de pouvoir nous inspirer dans ce domaine des vues fondamentales du Secrétaire général, lorsqu'il considère que le plus grand problème à résoudre pour atteindre les buts des Nations Unies est celui des pays économiquement sous-développés. Ce problème présente de nombreux aspects, dont certains sont parfois tragiques. Nous ne contestons pas — nous encourageons même — les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, les projets qu'elle étudie d'une manière approfondie avec le sens de ses responsabilités, et la création de nouveaux centres de coopération économique. Nous reconnaissons également que les Etats-Unis cherchent constamment à développer nos ressources, mais il y a encore beaucoup à faire dans ce sens et nombreux sont les problèmes dont la solution n'est pas une question d'assistance, mais de justice.

231. En vertu des systèmes actuels, les facteurs qui créent les différences économiques contribuent à enrichir les forts et à appauvrir les faibles. Le niveau de vie des travailleurs s'élève constamment dans les pays économiquement développés, tandis qu'il diminue dans les pays sous-développés, accentuant ainsi l'opulence des uns et le dénuement des autres. Les salaires sont liés aux prix des produits manufacturés, qu'ils tendent à faire monter en augmentant eux-mêmes. Il ne faut pas s'attendre qu'une baisse de ces prix entraîne une répercussion sur les salaires, car il semble qu'on ait réussi à les soustraire aux fluctuations du marché. Par contre, les pays agricoles sous-développés, qui ont également fixé les prix de leurs produits sur la base des salaires, subissent les effets des baisses de prix provoquées par les pays économiquement développés. Les prix du café fléchissent, entraînant une diminution des salaires et causant la ruine, le désespoir et la désolation.

232. Ce n'est pas une assistance qu'il faut pour résoudre le problème, mais de l'équité. De même qu'on ne laisse pas fléchir les prix des produits manufacturés dans les pays industrialisés pour ne pas porter préjudice aux salariés, de même il faudrait soutenir les prix de nos produits de base sur le marché international, pour protéger les travailleurs agricoles contre les conséquences de la baisse des prix. Le commerce est un échange de produits qui doivent être traités tous de la même façon. Il ne peut y avoir de paix sociale si nos peuples ne peuvent jouir des biens que la civilisation a créés pour leur bien-être et leur commodité. Afin de ménager nos réserves en devises, il nous faut dresser des barrières douanières qui empêchent les gens d'acheter, par suite des prix élevés, des automobiles, des réfrigérateurs, des radios et autres articles dits "de luxe". Les peuples des pays économiquement développés jouissent de tous ces biens qu'ils fabriquent eux-mêmes et ils peuvent en outre acheter notre café à des prix inférieurs à ceux qu'il nous faut nous-mêmes payer, alors que nous sommes un pays producteur. Il y a là une disparité économique.

233. Nous savons qu'il est possible de résoudre ces inégalités économiques. Nous avons sous les yeux l'exemple de pays comme la Suisse, le Danemark et la Finlande, qui n'ont qu'un tout petit territoire mais qui ont atteint un haut degré de développement; je pourrais en citer d'autres. Dans ces pays, on ne trouve pas de gens vivant dans des conditions d'hygiène déplorable, il n'y a pas d'analphabètes ni de mendiants; chacun a son avenir assuré, ainsi que celui de sa famille, par des régimes de sécurité sociale qui ouvrent à tous, non pas à titre de charité, mais comme un droit, les portes des universités, des hôpitaux et des centres techniques. Pourquoi nos petits pays ne parviendraient-ils pas à ce niveau de sécurité sociale?

234. On a prononcé ici des discours raisonnables dans lesquels on a souligné qu'il ne suffisait pas de venir en aide aux pays sous-développés, mais que le facteur principal de progrès, dans ces pays, résidait dans la population elle-même, à qui il appartenait de lutter résolument, avec courage et ferveur, pour résoudre ses propres problèmes. Cela est vrai. Mais il est également vrai que dans cette lutte il faut de la justice de la part de ceux qui contrôlent économiquement les grands marchés. On travaille activement à instituer entre les pays d'Amérique un marché commun; l'Amérique centrale connaît des efforts analogues bien que de moindre ampleur, et, avec le concours précieux de l'Organisation des Nations Unies, on procède à d'importantes études en vue de l'intégration économique de la région, qui consistera, dans ce secteur groupant des populations d'origines, de langues et de coutumes semblables, à éliminer les barrières douanières et à répartir les industries selon les caractéristiques des différentes zones de façon qu'elles bénéficient d'importants marchés. Pour industrialiser, il faut des conditions techniques qui permettent de produire avec un bon rendement, et d'énormes capitaux empruntés à long terme et à faible intérêt qui puissent être absorbés par les pays bénéficiaires de façon que l'on ne travaille pas uniquement pour les rembourser aux prêteurs étrangers.

235. Certes, nous entreprenons avec enthousiasme cette vaste tâche de diversification de la production, qui nous libérera de la monoculture et fortifiera notre

économie, mais, en attendant, le café, qui est notre produit de base, se vend à bas prix sur le marché mondial, provoquant la ruine et bouleversant notre structure économique et sociale, sans que nous puissions en défendre le prix comme le font, pour leurs propres articles, les pays économiquement développés. La lutte est inégale et notre situation devient de plus en plus difficile; c'est pourquoi nous pensons que ce n'est pas d'aide ou de charité que les pays sous-développés ont besoin, mais de justice, cet élément fondamental de toute œuvre de paix. Pour que l'Amérique centrale réussisse à mener à bien ses plans d'intégration économique, il lui faut, non seulement une assistance technique et les capitaux nécessaires pour procéder à son industrialisation, mais aussi l'assurance que, tant que cette industrialisation ne sera pas réalisée, son économie est à l'abri d'une catastrophe telle que la chute des cours de ses produits de base.

236. Les sous-comités de la CEPAL sont parvenus à niveler les tarifs douaniers de l'Amérique centrale et ont étudié les moyens de développer le marché intégré de l'agriculture et de l'élevage de sorte qu'on avance résolument vers le Marché commun. Aux dernières réunions, nous avons appris avec plaisir que la République de Panama observait avec un vif intérêt cette évolution économique en vue de se joindre à cette grande expérience de l'Organisation des Nations Unies. Tout ceci prouve que nos peuples s'emploient énergiquement, avec foi et enthousiasme, à sortir de la situation économique défavorable dans laquelle ils se trouvent, et c'est pourquoi ils réclament de ceux dont dépend la solution de leurs problèmes le règlement juste qu'ils ont le devoir de leur accorder.

237. Dans son intervention, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Herter, a fait un exposé de l'importante coopération que son pays ne cesse d'apporter dans ses relations économiques avec nos pays; il a reconnu toutefois qu'il restait encore beaucoup à faire et il a demandé solennellement à l'Organisation des Nations Unies de se joindre aux Etats-Unis dans cette guerre qu'ils ont engagée et qu'ils veulent gagner contre la misère, la maladie et l'analphabétisme. Il a dit: "Le fait que plus d'un milliard et demi d'habitants de notre planète vivent dans le dénuement absolu est un défi que nous devons relever." [797ème séance, par. 88.] C'est de la plus grande puissance économique et morale du monde qu'émane cette proclamation. Les clairons ont sonné l'appel à cette guerre sainte et chrétienne destinée à sauver l'humanité de la misère par l'arme la meilleure qui existe — la justice, que réclament les peuples économiquement sous-développés.

238. Le désarmement est la question qui retient plus que toute autre l'attention de l'Assemblée générale et de l'opinion mondiale. Il convient de rappeler dans ce débat, que le 21 octobre 1958, de concert avec la Bolivie, Cuba, le Guatemala, Haïti, la République Dominicaine et l'Uruguay, le Costa-Rica a présenté un amendement [A/C.1/L.209] au projet de résolution des 17 puissances [A/C.1/L.205], tendant à inviter les Etats à consacrer, par prélèvement sur les fonds rendus disponibles du fait du désarmement, des crédits supplémentaires à l'assistance aux pays peu développés. Voilà la source où puiser les eaux limpides qui laveront tant de misère, de famine et d'injustice qui existent actuellement sur terre. Puissent les économies réalisées grâce au désarmement servir à

édifier un monde nouveau où tous les hommes seront économiquement libres, afin que chacun bénéficie des fruits de notre civilisation et jouisse pleinement de ce don de Dieu qu'est la liberté.

239. Le **PRESIDENT** [traduit de l'espagnol]: Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala qui désire faire une brève déclaration.

240. **M. HERRARTE** (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Dans son intervention de mercredi dernier [805ème séance], le Ministre des relations extérieures de mon pays, exposant la politique du Guatemala qui s'élève contre toutes les manifestations du colonialisme, a mentionné expressément le cas de Belize, territoire guatémalien occupé par le Royaume-Uni. Il a demandé l'appui moral de l'Organisation des Nations Unies pour faire reconnaître les droits légitimes du Guatemala et il a signalé la décision de mon gouvernement de n'épargner aucun effort pour accélérer le développement économique et social de la population de cette partie de notre pays.

241. Hier, le représentant du Mexique, se référant à la déclaration de la délégation guatémaliennne, a exposé sa position sur la question [807ème séance]. Usant du droit de réponse, ma délégation se voit dans l'obligation d'insister à nouveau sur les droits exclusifs du Guatemala sur le territoire de Belize.

242. Depuis plus d'un siècle, le Guatemala demande en vain au Royaume-Uni de lui restituer ce territoire. Nous sommes heureux de signaler que quatre pays de l'Amérique centrale — le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Costa-Rica — ont donné sans réserve leur appui moral à notre revendication en faveur du retour de ce territoire au Guatemala et, par conséquent, à l'Amérique centrale, ainsi que cela a été consigné au compte rendu de la première Réunion des ministres des relations extérieures des républiques de l'Amérique centrale, qui s'est tenue à Guatemala du 17 au 24 août 1955 et qui a approuvé la déclaration d'Antigua Guatemala.

243. Tout récemment, le Gouvernement mexicain a déclaré que, si l'on venait à modifier le statut actuel de Belize, il faudrait tenir compte des intérêts de son pays. Comme l'a dit le représentant du Mexique, ce n'est pas le moment d'engager un débat sur cette question. Ma délégation estime cependant nécessaire de déclarer solennellement que les prétentions récentes du Mexique ne constituent pas une action commune avec mon pays et que les droits du Guatemala sur Belize sont exclusifs.

244. Je voudrais enfin saisir cette occasion pour réitérer les sentiments de sympathie et d'amitié que ma délégation a maintes fois exprimés à l'égard du noble peuple mexicain et de ses éminents représentants.

La séance est levée à 18 h 40.